



CHANGEONS LA DONNE !

DOSSIER :
10^e CONGRÈS
DE LA FSU

P. 18-24

- Inclusion : de quoi parle-t-on ? p. 12
- Israël : nommer l'apartheid pour mieux le combattre p. 28
- Démocratie énergétique : mener le débat p. 32

SAUVONS POLITIS !

Politis est menacé de disparition. L'École émancipée, attachée à l'indépendance de la presse, lui assure son soutien.



PHOTO: NOUVELLEFORMULE-STEPHANE MONIER

✓ **École émancipée : Politis connaît aujourd'hui des difficultés financières, pour quelles raisons ?**

Denis Sieffert : Elles sont économiques et politiques. L'augmentation du prix du papier a eu des conséquences terribles. Depuis l'origine, en 1988, le journal est publié en version papier, les lecteurs et lectrices y sont attachés, même si le site est en plein développement. 20 % d'augmentation du coût du papier au mois d'octobre, c'est un véritable coup de massue. Les causes des difficultés relèvent aussi du contexte politique. *Politis* est un journal rassembleur de toutes les gauches, or l'émiettement actuel complique sa tâche. *Politis* respire le même air que la gauche. Les abonnements flambent quand il y a une dynamique et des perspectives, ils régressent en cas de division.

✓ **ÉE : Politis est une presse indépendante qui résiste aux pressions des grands groupes, en quoi est-ce essentiel pour notre démocratie ?**

D.S : Bolloré n'est pas notre « concurrent immédiat »... Il y a un fossé entre notre presse et les grands médias au niveau des ventes. Mais *Politis* doit continuer à exister parce que le

journal propose une réflexion et ouvre un espace à des alternatives. Notre vraie indépendance qui fait apprécier, je crois, notre journal, c'est aussi par rapport à toutes les forces de gauche. C'est une affirmation de liberté. Cela donne sens à notre slogan, presse « indépendante et engagée », qui définit nos valeurs. D'ailleurs, le pluralisme existe au sein de notre rédaction.

✓ **ÉE : Quels sont les besoins pour répondre à la situation du journal et quels sont les projets de renouveau pour l'avenir ?**

D.S : *Politis* a traversé des moments très difficiles au cours des derniers mois. Il vient d'accueillir un nouveau rédacteur en chef et de se doter d'un projet rédactionnel, encore à l'étude, mais qui devrait voir le jour début 2022. Le projet est celui de demeurer un espace de débat, où l'on continue de décrypter l'actualité politique en retournant les cartes de ce qui est caché par les grands médias. L'objectif financier est fixé à 500 000 €, nécessaires pour inverser la courbe des abonnements, rénover le site, se doter d'outils commerciaux. C'est le prix de notre indépendance. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR VÉRONIQUE PONVERT

Pour aider *Politis*, dons défiscalisés et formulaires d'abonnement sur le site <https://www.politis.fr>

ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- Abonnement individuel et structure syndicale : 33 €.
- Abonnement tarif réduit (revenus inférieurs à 1700 euros) : 22 €.
- Abonnement de soutien : 55 € ou plus...
- Abonnements multiples : ajouter 11 € par exemplaire supplémentaire.

JE M'ABONNE POUR :

- un an
- deux ans (multiplier par 2 le montant de l'abonnement)



VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

- par carte bancaire sur le site de l'ÉE <http://www.ecoleemancipee.org>
- par chèque à l'ordre de : l'École Émancipée c/o Nicolas Walczak, 25 A rue de Lepinseck 57600 Forbach

Par renouvellement automatique SUR LE SITE !

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14000 CAEN

ÉQUIPE DE RÉDACTION : Dominique ANGELINI, Claire BORNAIS, Antoine CHAUVEL, Mary DAVID, Bernard DESWARTE, Bruno DUFOUR, Adrien MARTINEZ, Véronique PONVERT, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE : École Émancipée

CONCEPTION GRAPHIQUE : Eric MONTELLO

IMPRESSION : L'IMPRIME

20-22, rue des Frères Lumière. 93220 Neuilly-sur-Marne.

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site : www.ecoleemancipee.org

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats. Nous utilisons l'écriture inclusive, sans obligation pour des contributeurs-trices extérieur-es.

Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte, e-mail : bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 1^{er} mars 2022.

Le n° 92 de la revue de novembre-décembre 2021 a été tiré à 1300 exemplaires.

PHOTO DE COUVERTURE : D. R.

SOMMAIRE

- p. 2 : Sauver *Politis* !
p. 3 : Édito

SYNDICALISME

- p. 4 et 5 : Réfléchir à nos pratiques syndicales pour mieux mobiliser
p. 6 : Après le congrès du Snetap-FSU
p. 7 : La Territoriale, un enjeu de taille pour la FSU !

ÉDUCATION

- p. 8 et 9 : Libéralisme et extrême-droitisation de la question scolaire
p. 10 et 11 : Formation précaire, éducation de misère
p. 12 à 15 : Inclusion : de quoi parle-t-on ?
p. 16 et 17 : Actualité d'un grand service public laïque d'éducation

DOSSIER : p. 18 à 24
CONGRÈS FÉDÉRAL DE METZ

INTERNATIONAL

- p. 25 : Victoire de Boric au Chili : quels défis pour le mouvement social ?
p. 26 et 27 : Irlande et question nationale
p. 28 et 29 : Israël : nommer l'apartheid pour mieux le combattre

FÉMINISME

- p. 30 : Sans les femmes, le monde s'arrête
p. 31 : Syndicalisme enseignant et féminisme dans la FSU

ÉCOLOGIE

- p. 32 et 33 : Démocratie énergétique : mener le débat

CULTURE

- p. 34 : Les grandes écoles au cœur de l'héritocratie
p. 35 : La peste noire, une épidémie de treize ans ; Années folles, années de libération des femmes !
p. 36 : Chroniques de campagne 4 : (Sombre) tour d'horizons électoraux

Colère(s)

Le mois de janvier a réservé une belle surprise avec le réveil social de l'éducation, suite à deux années d'impéritie en guise de gestion de la pandémie à l'école et, plus globalement, de cinq années d'une politique autoritaire creusant les inégalités, méprisant les personnels, égrenant des mensonges permanents et déconstruisant méthodiquement l'école publique. Une surprise ? Pas tout à fait, car la grève historique du 13 janvier est le produit de la détestation de Blanquer qui enfle de jour en jour, de l'épuisement dû à un protocole sanitaire inepte et inefficace, mais aussi d'un travail syndical de terrain décryptant la casse de l'école tout en organisant au fil du quinquennat de multiples mobilisations pour l'affronter. Cette colère qui vient de loin pourrait ne pas s'éteindre et venir ainsi bousculer la campagne présidentielle, obliger le gouvernement à de véritables réponses et obliger les candidat-es au pouvoir à la prendre en compte.

Colère qui pourrait s'étendre également à l'université, avec la volonté de Macron d'en augmenter considérablement les frais d'inscription, tout en lui assignant le seul objectif « d'employabilité ». Une libéralisation poussée à l'extrême conduisant de fait à une privatisation du supérieur. La jeunesse étudiante est précarisée, rejetée par Parcoursup et abîmée par des isolements sociaux. Sa colère est contenue depuis cinq ans mais elle pourrait ainsi trouver à s'exprimer rapidement.

Colère renouvelée face aux conséquences folles d'un capitalisme encore plus débridé sous pandémie. La dernière étude d'Oxfam montre que la fortune des milliardaires s'est ainsi davantage accrue en dix-neuf mois qu'au cours de la dernière décennie. Rien qu'en France, cette poignée d'ultra-riches aura engrangé 236 milliards ! Ce serait largement de quoi répondre aux besoins criants du service public hospitalier et de l'école.

Colère toujours sur le gâchis monumental de l'instrument pour stopper la pandémie, la vaccination, qui est toujours réservée aux pays riches. Pourtant, une levée des brevets et le développement d'outils de production de masse de vaccins permettraient d'endiguer le développement de variants à l'échelle mondiale et donc contribueraient à mettre un terme ou au pire à transformer cette pandémie en une endémie, comme la grippe.

Colère prolongée quand, au sein même des pays riches, les inégalités d'accès à la vaccination sont criantes. Le taux de chômage et le surpeuplement d'un logement sont des variables déterminantes dans cet accès, comme plus largement l'accès aux services de santé. Le pouvoir, lui, insulte les non vacciné-es et mène une politique autoritaire au lieu d'une politique démocratique permettant un « aller vers » pour aboutir à la nécessaire vaccination généralisée de la population.

D'autres colères encore. Colères devant l'immobilisme en guise de réponse à l'urgence climatique et écologique, devant la traque des migrant-es, les féminicides, la banalisation des idées d'extrême-droite...

Des colères légitimes à amplifier. Des colères déjà agissantes ou pouvant servir de détonateurs au mouvement social pour imposer d'autres perspectives basées sur la justice climatique et sociale, la sororité et la solidarité. ●

ARNAUD MALAÏSÉ

Réfléchir à nos pratiques syndicales pour mieux mobiliser

Le constat s'impose depuis quelques années : le mouvement syndical en France est en difficulté pour mobiliser massivement, et surtout dans la durée, même face à des attaques frontales des droits des salarié-es. Une réflexion sur les pratiques syndicales pour y remédier est nécessaire. Nous sommes allé-es voir aux USA...

Les membres du syndicat des enseignant-es de Chicago et leurs partisan-es marchent dans le quartier central des affaires, le 10 septembre 2012 à Chicago.



PHOTOS : UPI / B. KERSEY

La période récente montre une conflictualité vivace, mais des luttes trop souvent restreintes au périmètre des entreprises pour le secteur privé ou, pour le secteur public, souvent limitées à des difficultés particulières dans un secteur géographique ou professionnel, et qui peinent à obtenir des victoires significatives, dans le cadre d'une politique nationale qui s'applique. D'où un certain désarroi militant, car, si nous percevons bien la colère des collègues, nous peinons à la traduire en mouvements revendicatifs assez visibles, gagnant le soutien de l'opinion publique et donc susceptibles de créer un rapport de force suffisant. En effet, sauf explosion de ras-le-bol généralisé comme contre Blanquer en ce moment, la plupart des collègues, « de tout cœur » avec nous, ne font pas ou plus grève au motif de ne pas perdre une journée de salaire « pour rien », mais ne viennent pas plus participer à des rassemblements hors temps de travail pour exprimer leur adhésion aux revendications portées par les syndicats. Or la grève est bien un moyen incontournable – et le plus puissant – pour créer un rapport de force à la hauteur des enjeux. Il s'agit donc

de (re)trouver les voies pour en convaincre les collègues, dont la dépolitisation actuelle est patente. Cela suppose certainement de réfléchir à la façon de procéder pour les amener à se mobiliser et aux modalités d'actions à proposer ou à encourager pour cela.

Apprendre des luttes victorieuses

Dans cette optique de réflexion sur les pratiques syndicales et leur lien avec les victoires syndicales obtenues, la lecture de l'ouvrage *No shortcuts ! Organizing for power*⁽¹⁾, de la sociologue états-unienne Jane F. Mc Alevey, est particulièrement intéressante. Cet ouvrage n'a pas encore été traduit en français, ce qui est vraiment dommage, car son contenu devrait indubitablement intéresser un grand nombre de syndicalistes français.

L'autrice y développe, en effet, une analyse des formes de syndicalisme aux USA et de leur corrélation avec les capacités de ces organisations syndicales à mobiliser les travailleur-euses et à obtenir de véritables avancées. Cette analyse est illustrée par des exemples de mouvements sociaux importants et victorieux, intervenus depuis

le début des années 2000 aux USA, dans un contexte particulièrement défavorable à l'action syndicale, tant sur le plan de la réglementation en matière de droits syndicaux que sur le plan idéologique.

Les exemples de victoires qu'elle étudie pour illustrer son propos sont impressionnants, en particulier celui du mouvement des enseignant-es des écoles publiques de Chicago en 2012, qui a dû franchir des barrières réglementaires apparemment insurmontables. En effet, pour que la grève soit légale, elle devait être soumise à une consultation préalable obligatoire, concernant un effectif de 26 000 enseignant-es environ, avec l'obligation, nouvelle, d'un taux de participation au vote d'au minimum 75 %. De fait, 90 % des personnels concernés y participèrent, en votant à 76 % en faveur de la grève. Alors qu'aucune grève enseignante n'avait été lancée depuis 25 ans dans les écoles publiques de Chicago, ce mouvement, concernant le renouvellement de la convention collective des enseignant-es des écoles publiques de la ville, a fait plier la municipalité de Chicago, aux mains d'ultra-libéraux, après dix jours d'une grève déclenchée une semaine après la rentrée, soutenue par les familles des

élèves, lesquelles avaient bien compris les enjeux, pour leurs enfants, de dispositions concernant la durée et les conditions de travail des enseignant-es. Qui dit mieux ?

De même, l'exemple d'une méga-usine d'abattage de porcs dans un État du Sud des USA montre aussi la possibilité de dépasser des divisions profondes (en l'occurrence, raciales et religieuses) entre les salarié-es, exploité-es sans vergogne par la direction et d'obtenir la victoire avec le soutien des citoyen-nés à des grèves massives, malgré les menaces sur l'emploi, brandies par le patronat. Dans les autres cas détaillés (revendications salariales dans des maisons de retraite, travailleur-euses sans papiers,...), le soutien des usager-es et/ou de l'opinion publique, que les organisations ont travaillé à susciter par une démarche de conviction sur le terrain, est également un facteur important de la réussite du mouvement.

Quelle pratique syndicale pour mobiliser ?

Jane Mc Alevey classe les formes de pratiques des organisations syndicales états-uniennes en trois groupes principaux :

→ le plaidoyer (*advocacy*), qui consiste à trouver surtout des appuis législatifs (dans l'ombre) pour faire avancer les revendications portées par une organisation syndicale, sans s'appuyer sur la mobilisation massive des salarié-es et sans recours à la grève ;

→ la mobilisation peu profonde (*shallow mobilizing*), cherchant à partir de campagnes d'opinion menées à coup de slogans « choc » sous la houlette d'agence de communication et de quelques mouvements de faible étendue à faire croire à des victoires syndicales, même sans avoir gagné de réelles avancées ;

→ l'organisation en profondeur (*deep organizing*), mettant au centre de l'activité des militant-es le contact avec les salarié-es considéré-es aussi comme membres de leur entourage non professionnel (famille, voisinage, activités de loisirs, etc.), pour les amener à réaliser que le pouvoir est entre leurs mains et à les laisser s'en servir sans chercher à brider les actions initiées par eux-elles mêmes.

Selon elle, seule cette troisième forme de pratique syndicale est de nature à permettre des avancées réelles, parce que permettant également l'armement idéologique des salarié-es et leur prise de conscience des enjeux politiques plus

généraux qui se nouent autour de leurs problématiques de travail très concrètes, ce qui facilite l'association de leur entourage au soutien de leurs revendications et actions.

La thèse de fond défendue par l'autrice est, d'une part, que le déclin des organisations politiques progressistes aux USA depuis une quarantaine d'années est lié à la préférence de la plupart des organisations syndicales pour les deux premières formes de pratiques, n'ayant conduit globalement qu'à des reculs sociaux. D'autre part, que la fracture qui s'est faite entre les organisations syndicales et le mouvement social a aggravé les déficiences des premières en matière d'organisation au plus près des salarié-es. Enfin, que ces deux phénomènes ont conduit à un repli de nombreuses organisations syndicales sur des aspects uniquement corporatifs, les amenant parfois à défendre des revendications très discutables, qui les ont éloignées des organisations politiques progressistes.

Elle plaide pour que les secteurs d'activité non délocalisables que sont les services, l'éducation et la santé soient le fer de lance d'un renouveau des pratiques syndicales.

Dans les pratiques syndicales étudiées dans cet ouvrage, quelques aspects semblent particulièrement importants pour le succès :



→ un souci fort de l'organisation interne du syndicat, permettant le « quadrillage » et le suivi précis du « terrain » et de son évolution au fur et à mesure des mobilisations qui se développent progressivement, quitte à réorienter des forces en interne sur ce sujet jugé prioritaire ;

→ la détection des personnes, relais potentiels locaux de mobilisation (*organic leaders*). Ce ne sont pas les activistes très



loquaces, qu'on repère facilement mais qui sont finalement assez peu suivi-es, mais des personnes plutôt réservées vers lesquelles se tournent naturellement les collègues pour avoir leur avis. Le travail difficile est bien sûr ensuite

celui de convaincre ces *organic leaders* de rejoindre le syndicat et il passe par des entretiens en face-à-face avec des militant-es formé-es spécifiquement à cela ;

→ l'attention portée par les militant-es des syndicats à ne pas rejeter ou brider les formes de mobilisation décidées par les salarié-es, mais au contraire, à aider à leur mise en place. Il s'agit d'encourager l'implication des salarié-es dans la construction des initiatives, même si elles peuvent paraître bien timides : par exemple, un *sticker day*, à savoir un jour où les salarié-es qui soutiennent une revendication travaillent en ornant leurs vêtements d'autocollants ou badges. Cela les implique de fait déjà fortement, questionne leurs collègues, engage les discussions, et permet ainsi d'élargir la prise de conscience, laquelle entraîne l'augmentation de la participation à d'autres mobilisations, progressivement de plus en plus dures.

Le contexte en France est bien sûr très différent (pour le moment) en matière de réglementation syndicale, et la société n'est pas organisée au travers de communautés comme l'est celle des USA, ce qui ne permet pas, par exemple, la transposition directe des méthodes de travail de conviction par le biais des réunions extraprofessionnelles au sein des communautés.

Mais la situation n'est pas différente sur le plan idéologique. La pensée dominante néolibérale amène, ici comme outre Atlantique, les salarié-es à avoir des réflexes individualistes et à ne pas combattre massivement des mesures conduisant à des régressions collectives, comme la loi et les ordonnances « Travail », ou celle sur la Fonction publique.

Le mouvement syndical en France aurait donc intérêt à étudier d'un peu plus près les méthodes utilisées dans la construction de ces divers mouvements, pour voir si des pistes à explorer dans notre contexte français ne pourraient pas s'en dégager. ●

CLAIRE BORNAIS

1) Oxford university press.

CINQ QUESTIONS À C. MATTEI et F. CHASSAGNETTE*

Après le congrès du Snetap-FSU

* Clémentine Mattei et Frédéric Chassagnette sont cosecrétaires généraux du Syndicat national de l'enseignement technique agricole public

✓ **École émancipée : Pouvez-vous nous préciser les principaux enjeux de votre congrès ?**

C. Mattei et F. Chassagnette : Le premier enjeu de ce congrès national est lié au contexte de la pandémie mondiale en cours. Ainsi, notre 29^e congrès a été reprogrammé à trois reprises... prévu d'abord à Dax, puis repositionné sur Poitiers et enfin tenu à Tours. Nos deux premières tentatives se sont heurtées aux deux confinements qui ont touché notre pays, pour les raisons que l'on sait. La troisième a donc été la bonne, donnant ainsi raison à notre nouvel exécutif (installé en distanciel en début de crise Covid), qui n'a pas voulu transiger avec la tenue de ce temps fort de notre démocratie interne.

Au titre des autres enjeux plus « classiques », qui ont donné lieu à des mandats forts, on retiendra notamment :

✓ l'approfondissement de notre mandat fédéral d'unification syndicale, en nous appuyant sur notre travail de fond avec la CGT Agri depuis de nombreuses années (listes communes dans les instances y compris) et en l'ouvrant à SUD Rural Territoires ;

✓ la nécessaire priorité politique à redonner au développement de l'Enseignement agricole public (EAP) pour répondre aux enjeux sociétaux qui se font pressants en matière de renouvellement des générations en agriculture (plus de la moitié de celles-ci partant en retraite dans les 5 à 10 ans), sur fond de nécessaire transition écologique et alimentaire, après un quinquennat « pour rien »... passé « en défense » de l'outil public d'enseignement et de formation agricole en proie à des suppressions d'emplois continues.

✓ **ÉE : Quel est l'état de votre réflexion sur l'avenir de l'agriculture en France ?**

C.M. et F.C. : L'avenir passera par une agriculture relocalisée, de proximité, paysanne, familiale, agroécologique et qualitative... Les débats autour de la loi Egalim avaient déjà permis de faire émerger ces aspirations, la crise sanitaire les a confirmées ! L'enjeu est donc bien non seulement de permettre le remplacement des agriculteur-trices partant en retraite (et non pas seulement un-e sur deux au mieux), mais au-delà, d'en réinstaller et de recréer des emplois non délocalisables en agriculture et dans le para-agricole, y compris dans le champ des nouveaux métiers « verts et verdissants » ! C'est le million d'emplois qu'il faut viser, avec autant de jeunes qui doivent pouvoir être formés dans nos lycées agricoles publics et de moins jeunes en reconversion qui doivent pouvoir accéder



aux formations qualifiantes et diplômantes de nos CFPPA. Ce sont nos outils publics d'enseignement et de formation qui doivent urgemment être mandatés en ce sens et dotés en conséquence.

✓ **ÉE : Comment analysez-vous l'articulation entre l'enseignement agricole et l'Éducation nationale ?**

C.M. et F.C. : Si l'on peut retenir dans la dernière période quelques progrès en termes de partenariat, ceux-ci se résument uniquement à mieux faire connaître nos établissements du côté des collègues des collèges, dans un souci d'orientation plus lisible, mais rien de structurel... Aucun conventionnement en matière d'orientation avec les Centres d'information et d'orientation, de médecine scolaire, ou encore d'accompagnement social, aucune stratégie en matière de développement de nouveaux lycées mixtes Enseignement agricole-Éducation nationale, pas plus que de grand ministère unique de l'Éducation, celui-ci constituant pourtant une impérieuse nécessité !

✓ **ÉE : Avez-vous toujours le sentiment d'être une sorte de « laboratoire expérimental » pour les « réformes » à venir dans le reste de l'Éducation ?**

C.M. et F.C. : Si la petite taille de notre dispositif, comme de nos établissements polyvalents, permet effectivement d'innover pour le meilleur parfois (avec par exemple cette discipline qui nous est propre qu'est l'éducation socioculturelle, fille de l'éducation populaire), elle invite le plus souvent à expérimenter le pire... ou pas loin !

Deux exemples récents :

✓ la réforme en cours du tronc commun du bac professionnel revient à une mise en coupe réglée par une évaluation capacitaire devenue la nouvelle doxa de notre inspection, au point que le terme même de programmes, avec les

contenus enseignés qui s'y rapportent, est dénié aux référentiels de formation de l'enseignement agricole...

✓ la réforme de nos BTSA qui, sous couvert de « semestrialisation », entend tout bonnement permettre la mise en place, avec l'aval des CA d'établissement, de « diplômes d'école »... passés en 100 % CCF... De quoi intéresser les J.-M. Blanquer, F. Vidal et autres « apprenti-es sorcier-es » !

✓ **ÉE : Dans votre champ syndical, où en êtes-vous des rapports unitaires avec les autres syndicats ?**

C.M. et F.C. : Les rapports unitaires les plus serrés, nous les entretenons au sein du ministère de l'Agriculture avec la CGT (avec des réunions de travail mensuelles de nos exécutifs depuis près de huit ans maintenant et des listes communes en CCP, CAP comme en régions). Et comme évoqué précédemment dans le cadre des grands enjeux de notre dernier congrès, en vue des prochaines élections professionnelles, nous avons décidé d'étendre cette dynamique porteuse d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale à SUD, avec un mandat fort pour leur proposer, ainsi qu'à la CGT, la constitution de listes communes aux CT enseignement agricole comme au CTM, sous réserve que le Snuitam-FSU soit sur une même ligne. À suivre donc.

Pour les relations avec les autres organisations, c'est la recherche de l'unité d'action qui prévaut et cela sans exclusive. Elle est très régulière sur le champ pédagogique notamment avec FO, bien plus ponctuelle avec l'Unsa, et nous ne pouvons qu'en faire le constat, quasiment jamais possible avec la CFDT. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
LAURENT ZAPPI

ENTRETIEN AVEC JULIEN FONTE, COSECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE Snuter-FSU

La Territoriale, un enjeu de taille pour la FSU !

Le Snuter-FSU, 3^e syndicat de la fédération, aborde cette année d'élections professionnelles avec des défis à relever, tant en termes de représentativité que de luttes sociales. Julien Fonte, cosecrétaire général, trace les grandes lignes des enjeux de la période.



✓ **École émancipée : La FSU, 1^{ère} fédération de l'éducation, est très implantée dans la Fonction publique d'État. Quelle place le Snuter-FSU occupe-t-il dans la fédération ?**

Julien Fonte : Le Snuter possède une particularité dans la FSU, car son champ de syndicalisation couvre l'ensemble des agent-es de la territoriale, quel que soit leur statut, soit un versant entier de la Fonction publique (FP), et majoritairement des agent-es de catégorie C. C'est ce qui nous permet d'apporter parfois un éclairage différent dans les débats fédéraux, et ce qui permet à la FSU de construire des points de vue qui prennent en compte le service public dans toutes ses composantes. Le Snuter est aujourd'hui bien reconnu dans la FSU et travaille régulièrement avec d'autres syndicats de la fédération sur des sujets communs, sur les sujets généraux qui concernent le statut de la FP et sur des sujets plus spécifiques, comme le travail social ou les enjeux liés aux personnels territoriaux dans les écoles, collèges et lycées.

✓ **ÉE : Quels sont les défis à relever pour les élections professionnelles ?**

J. F. : Notre objectif reste l'obtention d'un

siège au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale. Nous l'avons manqué de peu en 2018 et, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, cet objectif reste atteignable au vu des dynamiques de développement depuis trois ans. En 2018, le Snuter avait significativement progressé en voix dans un contexte de hausse de l'abstention ; l'enjeu majeur est de continuer dans cette voie. Ce siège est évidemment important pour le Snuter, mais également pour la FSU car il permettra de renforcer la place de la fédération dans le paysage syndical de la FP et auprès des employeurs publics, pour mieux porter ses revendications. C'est donc un enjeu qui concerne l'ensemble des composantes de la FSU, pas seulement le Snuter.

✓ **ÉE : Les agent-es de la Territoriale sont présentes au quotidien, ils et elles ont été en première ligne lors de la pandémie. Cela a-t-il entraîné une revalorisation des salaires ?**

J. F. : Les agent-es territoriaux ont en effet assuré leurs missions en temps de crise : les déchets ont été enlevés, les enfants gardé-es en crèche ou accueilli-es dans les écoles, les patientes de PMI ont été suivies, les assistantes familiales se sont occupées des enfants confiés

par l'Aide sociale à l'enfance, les prestations sociales ont été versées... Mais malgré les discours publics reconnaissant des élu-es et du gouvernement, aucune revalorisation digne de ce nom n'a été mise sur la table. Certains cadres d'emplois bénéficient de la transposition du Ségur de la santé et la catégorie C a été revalorisée pour atteindre le Smic, mais le Snuter revendique des mesures générales, à commencer par le dégel du point d'indice. En outre, le gouvernement continue à mettre la pression aux collectivités pour faire appliquer les 1607 heures annuelles, synonymes d'augmentation du temps de travail pour de nombreux collègues. C'est à la fois une injustice au regard de la dégradation des conditions de travail au fil des années et une régression face à la nécessité sociale et écologique de réduire le temps de travail pour tout le monde.

✓ **ÉE : Quelles sont les revendications que le Snuter-FSU entend porter particulièrement, quels sont les grands combats qu'il va mener dans les semaines à venir ?**

J. F. : Deux secteurs sont fortement mobilisés en ce moment, le travail social et l'animation. Le Snuter est particulièrement impliqué dans ces mouvements qui ont de nombreux points communs : lutte contre la précarité, pour les salaires, l'attractivité et la reconnaissance des métiers. Ces luttes s'inscrivent dans les axes revendicatifs qui structurent notre action : la revalorisation des salaires et la baisse du temps de travail. Ce sont non seulement des enjeux d'actualité mais aussi des piliers du projet de transformation sociale porté par le Snuter, qu'il nous semble important de mettre en avant dans cette période de campagne électorale marquée par un climat nauséabond. Nous continuons également à affirmer haut et fort que le service public doit s'appuyer sur un statut de fonctionnaire protecteur pour les agent-es, en particulier dans cette période d'instrumentalisation politique des valeurs de celui-ci. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE PONVERT



PHOTO : D. R.

Libéralisme et extrême-droitisation de

Il a mis un genou à terre face à la force de la grève du 13 janvier. Enfin ! Faire le bilan du quinquennat Blanquer nécessite de penser ensemble des mesures relevant d'une orientation ultra-libérale pour l'école et d'autres mesures, qui font le gros de la communication récente du ministre, manifestant un dogmatisme marqué à droite, voire à l'extrême-droite. Un croisement idéologique particulièrement mortifère.

Réforme du lycée, Parcoursup, pilotage par l'évaluation des établissements scolaires et universitaires dont, du fait de la contractualisation, une partie des moyens est allouée en fonction des performances... Le caractère ultra-libéral de la politique éducative du ministre, exacerbant la mise en concurrence, est manifeste. Ses récentes déclarations sur « l'idéologie woke » viennent rappeler les fondements réactionnaires et autoritaires de son idéologie, proche de celle développée par la droite et l'extrême-droite et qui a servi de matrice à ses réformes du système scolaire.

« Il faut savoir regarder ce qui vient saper la démocratie et la République : le wokisme fait clairement cela ». Un an après ses propos provocateurs sur les soi-disant tendances « islamo-gauchistes » de l'université française qui auraient pour ainsi dire armé, sinon matériellement, du moins idéologiquement, l'assassin de S. Paty, Blanquer trouve un nouvel ennemi à la République.

Le terme, méconnu jusqu'alors, y compris dans les milieux les plus militants, s'est depuis imposé dans le débat public comme une véritable menace. Pourtant, issu de l'argot noir-américain, le mot « woke » pointe la nécessité de prendre conscience des inégalités raciales, sociales et de genre. Il a accompagné le développement du mouvement Black Lives Matter dans sa lutte contre les violences policières.

L'extrême-droite américaine a depuis récupéré le terme pour dénigrer et stigmatiser les mouvements progressistes, anti-racistes, féministes, les taxant de véritables menaces contre la société, jusqu'à un Trump déclarant « everything woke turns to bullshit ». La volonté est de faire taire les voix pointant la nécessaire lutte contre une organisation sociale fondée sur les inégalités.



PHOTO : FRANCOIS MORI / REUTERS

De fait, en relayant cette acception du terme, Blanquer se fait le passeur de concepts façonnés dans les franges les plus réactionnaires et d'extrême-droite de la vie politique américaine. Du lancement du *Laboratoire de la République* à sa participation à un colloque promu par le *Comité Laïcité République* et l'*Observatoire du décolonialisme* visant les recherches décoloniales, il entend participer à la mise sous le boisseau de l'explicitation des mécanismes d'oppression et de domination, appuyé dans ce projet par la presse et des éditorialistes de droite et d'extrême-droite.

Un rapport « déshistoricisé » et « désociologisé » au monde

Car la vision de la société de Blanquer n'accepte aucune critique. « *Sous la III^e République, tous les enseignants portaient une même conception de la laïcité* », explique-t-il pour justifier ses positions, faisant fi de la conflictualité qui a marqué cette période historique, de la construction de l'institution scolaire ou du concept de laïcité.

Il en va de même de son rapport partiel et partiel à la recherche, qui exclut les apports, issus plus particulièrement des sciences sociales. Ceux-ci contreviennent à ses dogmes éducatifs, que sont par exemple l'individualisation

des apprentissages ou sa vision de l'enseignement de la lecture.

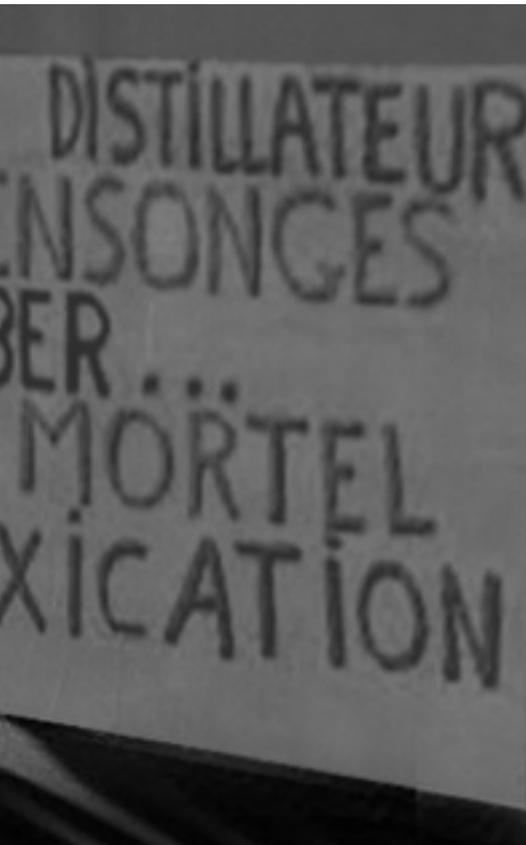
Si une partie de ses orientations reprend l'agenda libéral, une autre manifeste sa volonté d'opérer un retour à une école idéalisée du XIX^e siècle, avec ses humanités, son apprentissage par cœur, son autoritarisme et son élitisme. Les deux se rejoignent pour pétrifier les savoirs dans une vision atemporelle de leur construction, mais aussi pour exclure du champ scolaire les savoirs nécessaires pour non seulement penser, mais aussi agir sur les inégalités et les dominations.

C'est ce dont témoigne la volonté du ministre de resserrer les apprentissages sur les « fondamentaux » que sont « le lire, écrire, compter et respecter autrui », particulièrement en REP.

Il en va ainsi de son opposition à l'écriture inclusive dont la revendication, portée dans un contexte plus large de mobilisations féministes contre la domination patriarcale, s'appuie sur une compréhension des mécanismes socio-historiques de domination ayant structuré la langue.

L'inculcation des symboles de la République, sans l'exigence que les élèves maîtrisent les conditions historiques de leur élaboration ou la diversité politique de leurs

la question scolaire



usages, manifeste aussi cette orientation.

De façon plus anecdotique, la révision des programmes du primaire, outre la prévalence donnée aux apprentissages les plus instrumentaux, a été l'occasion de l'abandon de conformité à l'orthographe révisée en 1990.

Le ministre, qui intitule son livre *École ouverte*, le conclut en indiquant le contraire : il faudrait que l'école soit un « sanctuaire » et un « bastion », celui où s'impose une vision dogmatique et totalisante du monde, à laquelle élèves et personnels doivent adhérer sans réserve.

Une école mise au pas réactionnaire

Lors de la présentation de son plan de formation des enseignant·es à la laïcité, qui reprend pour l'essentiel le rapport Obin, le ministre met les choses au clair : « si vous devenez professeur, vous transmettez les valeurs de la République. Et si vous ne les transmettez pas et si même vous militez contre les valeurs de la République, éventuellement sortez de ce métier. » Il ajoute, un peu menaçant tout de même : « ça n'a peut-être pas été assez clair dans le passé, ça va être désormais très clair dans le présent et dans le futur, au travers de la formation comme de la gestion

de la carrière des personnes. » Après un *Figaro magazine* accusant la profession des pires maux, où le silence de Blanquer a valu approbation, il poursuit ainsi la petite musique insidieuse qui alimente l'ère du soupçon contre les enseignant·es.

Il en va de même pour les élèves : le ministère a mis en place, avec le « carré régalien »⁽¹⁾, un dispositif privilégiant le



PHOTO : FD. R.

signalement des « atteintes à la laïcité ». Il ouvre ainsi la voie à un traitement judiciaire de situations nécessitant, pour la plupart d'entre elles, une réponse avant tout pédagogique et éducative.

La contestation de sa politique est aussi réprimée : rappelons-nous l'article 1 de la loi « Pour une école de la confiance », tentant de museler les personnels, comme les poursuites contre des enseignant·es en lutte.

Au contrôle de l'activité enseignante par la promotion des « bonnes pratiques » et la multiplication du prescrit dessinant une prolétarianisation du métier, il a ajouté le renforcement de l'appareil hiérarchique dont l'action est démultipliée par les techniques managériales modernes.

Une école entre libéralisme et autoritarisme

Sa volonté de soumettre l'ensemble du système éducatif à sa vision dogmatique de l'école est dans la droite ligne d'une politique libérale-conservatrice. Et quand on pense à cette déclaration de M. Le Pen, « Jean-Michel Blanquer reprend à son compte nos idées sur l'école. Je ne peux que m'en féliciter », qu'en déduire ?

L'articulation entre cette volonté de contrôle idéologique sur ce que l'école est en droit de véhiculer et la mise en place d'un traitement socialement différencié des élèves, avec implicitement une sélection renforcée, permet de comprendre la politique de Blanquer et, plus généralement, du gouvernement : libéralisme en économie mais autoritarisme en matière sociale.

L'école sort exsangue de ce quinquennat où la violence du mode opératoire d'un Blanquer, qui fonctionne au rythme de l'injonction permanente, de décisions jamais concertées, de pratiques qui sont le signe d'un réel mépris pour les personnels, a pour corollaire celle du pouvoir macronien.

En multipliant dans la période récente les propos marqués idéologiquement à droite voire à l'extrême-droite, Blanquer a participé au déplacement du débat, l'éloignant d'autant des véritables enjeux de l'école.

Il est urgent de recentrer le débat.

Si le ministre Blanquer concentre aujourd'hui la critique des personnels de l'éducation, c'est pour ce qu'il a mis en œuvre avec l'accord complet du gouvernement depuis cinq ans : un projet politique renforçant le caractère inégalitaire de nos sociétés et légitimant les dominations au point de ne plus accepter qu'elles soient formulées.

L'opposition à Blanquer et à son monde nécessite une campagne en profondeur qui soit portée largement par les syndicats majoritaires de l'Éducation, soutenue par les partenaires de l'École (parents d'élèves, associations pédagogiques...). Elle aurait le mérite de rendre encore plus visible la situation catastrophique dans laquelle il ne cesse d'enfoncer l'école, les élèves et les enseignant·es, qui devrait conduire à sa démission. Cela nous redonnerait force et détermination dans nos combats pour l'École que nous voulons. La grève du 13 janvier nous montre la voie à suivre. ●

SOPHIE ZAFARI ET ADRIEN MARTINEZ

1) Dispositif rectoral associant les équipes « valeurs de la République », radicalisation, violences et harcèlement-cyberharcèlement

Formation. précaire, éducation

L'une des principales critiques de la réforme Blanquer de la formation et du recrutement des enseignant-es et conseiller-es principaux-ales d'éducation est qu'elle signe une entrée dans le métier par la précarité.

Mais en quoi exactement ce modèle de formation initiale est-il plus précaire que les précédents ?

En quoi cette précarité en installe-t-elle d'autres ? Comment la réforme Blanquer façonne-t-elle des précarités qu'elle met en synergie, pour un processus de précarisation du métier ?

Cette année, pas moins de six catégories de « stagiaires » sont présent-es dans les écoles et établissements :

1. les étudiant-es apprenti-es professeur-es à partir de la L2 ;

2. les étudiant-es de M1 en stages massés d'observation et de pratique accompagnée (quatre périodes dans l'année) ;

3. les étudiant-es de M2 qui ont échoué au concours en stage filé (deux jours par semaine sur toute l'année) ;

4. les étudiant-es de M2 recruté-es comme contractuel-les « alternant-es » (tiers-temps en responsabilité devant élèves deux jours par semaine sur toute l'année) ;

5. les lauréat-es du concours, étudiant-es en M2 et fonctionnaires stagiaires à mi-temps ;

6. les fonctionnaires stagiaires, réputé-es déjà expérimenté-es, à temps plein.

On le voit : seules deux catégories sont des fonctionnaires stagiaires, c'est-à-dire des collègues recruté-es sur concours en année probatoire et rémunéré-es en tant que futur-es titulaires. Les autres « stagiaires » le sont comme dans le secteur privé : des précaires qui viennent faire des « piges » dans les écoles et établissements, pour y « apprendre » le métier et surtout servir de moyens d'enseignement.

L'an prochain, la catégorie des fonctionnaires stagiaires à mi-temps va disparaître,

avec une montée en charge des contractuel-les alternant-es et des stagiaires à temps plein. Une catégorie en moins donc, cependant remplacée par une autre, toujours plus précaire, celle des étudiant-es engagé-es dans un parcours préparatoire au professorat des écoles, parcours de licence dispensés « en alternance » encore, cette fois entre le lycée et l'université, avec une professionnalisation et une « universitaire-isation » progressives.

C'est que le ministère vise une « alternance » généralisée : pour lui, la voie d'entrée dans le métier doit être la formation « en alternance » en M2 Métiers de l'éducation et de la formation. Concrètement, et en sus de leurs études, ces étudiant-es seront aussi des salarié-es, contractuel-les, de la Fonction publique. Iels devront étudier et produire, être une force de travail, en même temps qu'apprendre le métier.

Paupérisation des étudiant-es entrant dans le métier

On pourrait penser que ce dispositif ne fera pas recette, tant on sait combien être salarié-e pendant ses études compromet les chances de les réussir. Mis en œuvre à marche forcée à la rentrée 2021, il est loin d'avoir fait le plein, du moins cette année. Mais l'accroissement de la précarité étudiante et l'obligation de financer une année supplémentaire d'études avant le concours poussent à accepter ces nouveaux contrats précaires. Le « statut » d'alternant-e est du reste vendu avec cet argument : il permettrait aux étudiant-es d'avoir une rémunération, qui sera cependant bien inférieure à celle des professeur-es stagiaires actuellement. Cette précarité du statut est aussi financière et engage de fait une paupérisation des étudiant-es-enseignant-es et CPE débutant-es. L'autre argument de ce dispositif est qu'il préparerait mieux aux nouveaux concours, se disant plus « professionnels ». C'est encore une demi-réalité, mais qui rend cet argument



PHOTO : VOIX DU NORD

de misère

malheureusement valable. Car les nouveaux concours sont surtout moins universitaires, y compris dans leur dimension professionnelle : la professionnalité qu'ils prétendent construire et vérifier est surtout une adéquation à l'emploi, davantage que des savoirs professionnels construits et enrichis par la recherche, y compris la recherche-action.

Précarité dans l'apprentissage du métier

Dans l'esprit des libéraux qui nous gouvernent, former un-e enseignant-e est simple : il suffit de le/la mettre sur le terrain. Cette conception n'est pas sans arrière-pensée complotaire, car elle permet au passage d'utiliser les étudiant-es comme moyens d'enseignement, mais dégrade de manière significative leurs conditions de formation. Les étudiant-es alternant-es sont en effet obligé-es de jongler entre leurs activités. Il y a l'ensemble des tâches d'enseignement (et la surcharge de travail que cela représente pour des débutant-es) qui risque de faire passer le reste au second plan, notamment la préparation d'un master, diplôme de haut niveau qui exige un fort engagement étudiant, et la préparation d'un concours souvent très sélectif, notamment dans certaines disciplines ou certains départements. Même celles et ceux qui privilégieront le stage filé de pratique accompagnée seront touché-es. L'expérience de cette année en témoigne : actuellement, les étudiant-es présent-es deux jours par semaine dans les établissements doivent consacrer énormément de temps à la concertation avec le/la tuteur-riche qui les accueille afin de pouvoir intervenir ponctuellement, comme c'est la commande. Dans certaines disciplines, où les enseignements se poursuivent la partie de la semaine où les étudiant-es sont à l'Inspé, c'est encore plus compliqué. Dans ces situations, il est même impossible pour elles et eux de concevoir de bout en bout une séquence d'apprentissages.

Plus encore qu'auparavant, ces débutant-es vont chercher à s'appuyer sur des recettes, des préparations toutes faites, et à imiter leurs aîné-es pour aller



PHOTO : D. R.

plus vite et répondre aux commandes institutionnelles. Or ce sont des solutions à court terme, qui ne forment pas des professionnel-les concepteur-riche-s ayant une pratique réflexive de leur métier. Ils et elles sont plutôt formé-es à appliquer des pratiques conçues en dehors d'elles et eux, souvent des pratiques normées et promues par l'institution. Par ailleurs, les tuteur-riche-s ne sont pas formé-es pour exercer cette mission mais plutôt choisi-es en fonction de leur adéquation aux commandes institutionnelles.

La précarité de ces conditions d'entrée dans le métier va donc fragiliser les étudiant-es, augmenter l'instabilité et l'incertitude des apprentissages professionnels qui pourront être réalisés dans ce cadre. À l'opposé, une formation intégrée, l'alternance que revendique la FSU, vise justement à ce que les débutant-es construisent progressivement des pratiques étayées par les connaissances scientifiques, l'analyse de l'expérience acquise par les enseignant-es les ayant précédé-es, l'analyse de leur propre pratique de débutant-e. Cela suppose à la fois du temps et de la sérénité, donc un statut stable et protecteur.

Précarisation de l'exercice même du métier

Cette précarité à plusieurs dimensions (statut, financière, conditions de formation, apprentissages réalisés dans ce cadre) élabore une mécanique implacable de précarisation chronique de l'exercice du métier après le recrutement. Pour le dire autrement, la réforme actuelle place les étudiant-es en situation d'urgence continue et les pousse à adopter des gestes professionnels construits par imitation et improvisation, destinés à faire face à cette urgence, et qui vont s'installer

durablement dans leurs pratiques. Même si ces futur-es collègues parviennent à réussir le concours, ce ne sont pas les compléments de formation, dispensés par l'employeur et non plus par l'Inspé, pendant une année de stage à plein-temps devant élèves, qui permettront de transformer ces pratiques. Cela risque au contraire de les instiller encore plus profondément, pour tout un tas de mauvaises raisons : la charge de travail toujours très importante, l'approche normée et applicative des formations ministérielles et rectorales, la valorisation du « terrain » qui serait formateur en soi. Et pour toutes celles et ceux qui échoueront au concours, le recrutement au long court en tant qu'enseignant-es contractuel-les, avec son lot de précarités, de l'emploi, du salaire, des conditions de travail et des gestes professionnels.

La réforme Blanquer installe durablement les précarités, garantit l'instabilité, institutionnalise l'insécurité favorisant à la précarisation de nos métiers, au détriment de la qualité du service rendu aux usager-es d'une part, et de nos actuels et futurs combats syndicaux. Si les enseignant-es et CPE ne font plus qu'appliquer des recettes pensées en dehors d'elles et eux, iels pourront bien le faire avec 40 élèves par classe, en donnant plus d'heures d'enseignement et en travaillant plus longtemps. Cette précarisation de nos métiers rendra les enseignant-es et CPE encore plus vulnérables aux pressions hiérarchiques, et à notre mise en concurrence sur le « marché » (du poste, de la promotion, etc.), puisque nous ne serons plus du tout celles et ceux qui définissent et élaborent collectivement nos outils de « bon » travail. ●

VINCENT CHARBONNIER,
MARY DAVID ET MARIE HAYE



La revendication du droit à la scolarisation en milieu ordinaire pour toutes et tous et l'affirmation du principe d'éducabilité participent de la démocratisation du système scolaire. Pourtant les politiques éducatives menées ces dernières années affirment le principe d'une « École inclusive » sans y répondre, ni en reprendre l'objectif. L'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap en classe ordinaire est réalisée sans moyens supplémentaires et passe par un recours massif aux personnels précaires. Au handicap ont été agglomérées d'autres catégories d'élèves (allophones, enfants du voyage...) dans une approche toujours plus individualisée et essentialisante. Volonté politique et moyens sont pourtant indispensables pour que soient rendues possibles prévention, adaptation, remédiation et compensation. Huit ans après la loi de Refondation de Vincent Peillon, le compte n'y est pas. Grâce à l'investissement des accompagnant-es des élèves en situation de handicap (AESH), enseignant-es et parents peuvent parfois limiter la casse. Mais les professionnel·les et les familles déplorent le manque de structures et de dispositifs, le démantèlement de l'existant, la médicalisation et l'externalisation des difficultés scolaires. Cela conduit à des situations de souffrance et une de perte de sens au sein d'une institution qui pérennise et organise le renforcement des inégalités.

Inclusion : de quoi pa



PHOTOS : D. R.

Le consensus autour du concept d'inclusion constitue un progrès. Mais, il tend à masquer les oppositions sur son objectif, à savoir ce qu'on entend par la scolarisation et la réussite de toutes et de tous. Il est instrumentalisé pour imposer une approche désociologisée des problèmes de l'École et permettre sa transformation libérale, particulièrement dans le traitement des élèves mis en échec par le système scolaire.

Les travaux de Bourdieu et Passeron, entérinent que l'École reproduit les inégalités sociales, les requalifie en inégalités scolaires et les amplifie par des processus de différenciation, allant de l'indifférence à la surdétermination des différences sociologiques, en passant par l'orientation et l'éviction... La littérature scientifique est prolifique sur cette question. Et pourtant...

L'individu au centre

Patrick Rayou décrit le consensus autour de « l'enfant au centre du système éducatif » comme « un lieu commun pédagogiquement correct » qui est problématique, car il unifie de façon factice des conceptions différentes, voire opposées du système éducatif, neutralisant ainsi les débats sur la question scolaire.

C'est en affirmant ce lieu commun que les politiques éducatives menées depuis les années 1990 ont invisibilisé la question sociale, assumant la formulation d'objectifs d'apprentissage socialement différenciés et la promotion de pratiques pédagogiques et de dispositifs d'individualisation des

apprentissages augmentant les inégalités scolaires. La caractérisation de la difficulté scolaire, comme sa prise en charge, ont subi des transformations en partie dictées par une interprétation libérale du concept d'inclusion.

L'inclusion, un concept qui vient de loin

L'idée « inclusive » apparaît d'abord dans les années 1970 dans des rapports de l'OMS sous la mention « d'élèves à besoins spécifiques ». Elle est reprise vingt ans plus tard au sein d'autres organismes internationaux. Or, à l'instar du consensus autour de « l'enfant au centre du système éducatif », l'affirmation, isolée, de l'inclusion invisibilise l'affrontement entre projets politiques pour l'École. Car l'idée que « chacun a sa place à l'école » ne dit rien de comment on définit ce « chacun », ni de quelle est cette « place », ni des ambitions de cette « école ».

L'orientation libérale, qui détermine les politiques éducatives depuis plus de vingt ans, a usé du terme d'inclusion pour masquer le désengagement financier et humain qui

rle-t-on ?

TÉMOIGNAGES

a conduit au démantèlement des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), des structures spécialisées, des Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)... Ainsi les inégalités sociales disparaissent de la caractérisation des inégalités et des difficultés scolaires. Cette analyse libérale use, comme le pointe Frandji et Rochex, de la « métacatégorie d'élèves à besoin éducatif particulier qui permet sous une même approche – individualisante, souvent essentialisante – d'associer en les redéfinissant, toutes les formes de catégories observées ». Tout le monde a sa place à l'école mais cette place est assignée.

Le maintien des inégalités

Or, derrière l'affirmation d'une gestion individualisée des situations dites « particulières », s'affirme une vision biologisée des difficultés (dys, troubles spécifiques des apprentissages...) Elle cache une norme-étalon, celle du rapport aux savoirs des élèves issus-es des milieux culturellement favorisés, et un traitement social différentieliste, qui essentialise les difficultés d'apprentissage et renonce au principe d'éducabilité de toutes et tous.

Ces situations dites « particulières » n'ont rien de particulier. Elles décrivent des groupes sociaux que le projet libéral abandonne au tri social d'une institution sans moyens. Affirmer, face au dogme libéral, une vision émancipatrice d'une École pour toutes et tous, est une nécessité pour mettre en lumière ce que l'École fait aux enfants des classes populaires, de migrant-es, en situation de handicap. On peut ainsi définir les conditions matérielles et humaines nécessaires au droit à la scolarisation en milieu ordinaire et au principe d'éducabilité de toutes et tous. Affirmer la centralité du rapport aux savoirs des élèves des classes populaires, c'est faire de l'école le lieu véritable de la démocratisation de l'accès aux savoirs pour l'émancipation individuelle et collective. ●

ADRIEN MARTINEZ



© AFP/FLORENT VANNIER / HANIS LUCAS

Au fil des réunions syndicales ou d'équipe pédagogique les collègues témoignent de leur volonté contrariée de faire entrer tous les élèves dans les apprentissages. L'inclusion quotidienne de toutes et tous dans la classe nécessite du temps et des compétences dont l'institution est plus qu'avare. Elle s'abrite derrière des parcours individualisés pour reporter sur les enseignant-es la responsabilité d'une prise en charge défaillante.

Les AESH sont empêché-es aussi, déplorant des conditions de travail inhumaines et non respectueuses des élèves accompagné-es.

Les dispositifs spécifiques, l'enseignement adapté sont démantelés, des postes d'enseignant-es spécialisé-es sont supprimés alors qu'ils sont indispensables pour une école inclusive réussie.

La scolarisation des élèves en situation de handicap est un droit légitime pour les familles mais c'est souvent, faute de moyens, de personnels formés et de structures adaptées, un véritable parcours du combattant. Souffrance à tous les étages ! L'école inclusive est un idéal mais sa mise en œuvre révèle une politique cynique : avec force culpabilisation, l'institution instrumentalise un projet progressiste pour réduire les coûts. La parole de personnes de terrain montre l'envers du décor !

Enseignant-es en Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) et Unité d'enseignement (UE) en Loire-Atlantique : Mathilde Petit (PE Ulis), Muriel David (PE UE), Pierre-Luc Martinez (PE Ulis)

Lorsque les moyens sont investis, l'Ulis est bénéfique pour l'élève. Ce dispositif lui permet d'être suivi de près par un duo « coordonnateur/AESH collectif » multifonctions : en plus de l'aspect purement scolaire, il soutient l'élève sur des aspects organisationnels, sociaux, affectifs.

L'Ulis en tant que lieu est aussi un « refuge ». Les cours dans la classe de référence, même s'ils sont essentiels, demandent aux élèves beaucoup d'efforts et d'auto-contrôle. L'Ulis permet de relâcher la pression.

Même s'ils se sentent bien en Ulis, les élèves sont dans leur quasi-totalité en demande d'inclusion, de « normalité ». Ils apprécient leur classe, y ont des ami-es, mais ils-elles peinent à suivre le rythme et réalisent souvent l'écart avec leurs camarades.

Pour que l'inclusion fonctionne, les ULIS semblent une très bonne option... Mais il faut réunir certaines conditions. Il faudrait :

► que les élèves Ulis soient comptés-es dans les effectifs de leur classe ! Comment peuvent-ils-elles s'y sentir à leur place,

comment les professeurs peuvent-ils les considérer comme leurs élèves alors qu'elles-ils n'en font pas officiellement partie ?

► baisser les effectifs de la classe pour permettre de les accueillir dans de bonnes conditions ;

► des dispositifs à 12 élèves maximum pour que leur suivi soit de qualité. Ouvrir d'autres Ulis et des places en instituts et en service éducation spéciale et soins à domicile (Sessad) car les besoins sont énormes et beaucoup d'élèves sur liste d'attente ont également besoin de soins et n'en bénéficient pas faute de place ;

► un binôme coordonnateur/AESH stable, ce qui exige un statut et un vrai salaire pour les AESH. Étant sous-payés malgré les très nombreuses compétences nécessaires pour ce travail, beaucoup quittent à contrecœur leur emploi.

► autoriser un-e AESH individuel-le en plus pour certains élèves, qui ne peuvent se rendre en inclusion seul-es. L'AESH co (collectif) ne peut être partout au même moment. ●

TÉMOIGNAGES



Médicalisation

En moins d'un demi-siècle, on est passé d'un millier à plus de 25 000 orthophonistes.

Les professionnel·les du soin autour de l'École se multiplient. Dyslexie, dyspraxie, précocité intellectuelle, hyperactivité... Les difficultés scolaires sont de plus en plus lues comme des troubles voire des handicaps et l'École est en passe de perdre la main sur la résolution collective du problème de l'échec scolaire. Pourquoi cette recherche de causes exogènes à l'institution mais niant les causes sociales ? Que dit la médicalisation de l'échec scolaire, de la légitimité des enseignant·es à traiter des questions scolaires ?

Lors d'un stage de formation syndicale du SNUipp-FSU 13, nous avons posé ces questions à Stanislas Morel, sociologue, maître de conférences à l'IUT Saint-Denis / Sorbonne.

La médicalisation de l'échec scolaire n'est pas un phénomène nouveau, la première phase a eu lieu après 1945 sous l'impulsion du courant psychanalytique. En 1963, R. Mucchieli et A. Bourcier, dans *La dyslexie maladie du siècle*, soulignaient l'urgence d'analyser les causes de ce « trouble » et d'en organiser le « traitement ». Dans les années 1970, ces recherches se sont accélérées sous l'impulsion des sciences cognitives.

Face à des difficultés scolaires persistantes, la question de causalités biologiques ou sociologiques a toujours été



PHOTO : D. R.

Enseignante en élémentaire : Véronique Géraux, (Saint-Pierre-de-Mons - Gironde)

Ce matin, je pense à ma classe et j'essaie de lire la note de service sur les enfants à besoins particuliers. En ce début d'année, c'est un peu une épine dans mon pied, ce nombre si important d'enfants en difficulté. Et la culpabilité me rattrape quand je vois que je patouille et n'ai pas le temps de travailler avec elles et eux.

Donc, je lis cette note de service et je suis en colère. Car que lit-on ?

On ne doit plus parler d'enfants en difficulté mais d'enfants à besoins particuliers. Qu'est-ce que cela m'inspire ? La difficulté, c'est ce qui résiste. Il me semble pourtant qu'on a bien des enfants qui résistent, pour x raisons, aux apprentissages. Ils n'y arrivent pas. Nier cela et le remplacer par « enfants à besoins particuliers », c'est dire qu'il suffit de mettre en place certaines réponses pour que ça aille mieux. Et encore, il est écrit en gras : « Il faut penser la différence à l'école en termes de réponse aux obstacles et non sur la base de l'origine des difficultés. »

L'origine des difficultés, donc, l'école ne doit plus s'en préoccuper. Il n'y a que des obstacles aux apprentissages. Des obstacles, ça peut se contourner, s'enlever. On peut aider l'élève à franchir les obstacles. Comment ? En faisant des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), des fiches de suivi et des aménagements divers et variés.

Bien sûr qu'on doit faire des aménagements. Mais est-ce ainsi qu'on règle les problèmes ou ne fait-on que les contourner ?

Ne plus se poser la question de l'origine de la difficulté, c'est aussi accepter l'inacceptable. Accepter que notre société soit inégalitaire, qu'il y ait des familles vivant mal, souffrant, cabossées par la vie. Ce n'est plus le problème de l'école ?

C'est à l'heure de la fin des Rased qu'on parle de l'école inclusive ! Plus l'école est « excluante », plus on parle d'école inclusive. C'est comme pour la bienveillance ! Que ce soit dans les entreprises ou dans l'école, on ne parle que de bienveillance quand la souffrance est de plus en plus grande. ●

Leila*, AESH dans le Val-de-Marne

J'ai commencé, il y a douze ans en tant qu'AVS, d'abord dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (CUI). Je suis en CDI depuis deux ans, mon contrat d'AESH M (mutualisée) a été signé en 2019.

Depuis deux ans, je m'occupe de deux enfants qui sont actuellement en CM2. La petite fille souffre d'un trouble déficit de l'attention (TDAH) et a des problèmes de concentration.

Cette année, je suis intégrée dans un Pôle inclusif d'accompagnement localisé (Pial). En septembre, on m'a enlevé deux heures avec elle pour que j'accompagne un élève de maternelle qui souffre de troubles du spectre autistique. Il a été maintenu en maternelle mais n'est scolarisé que deux heures par semaine. Il n'est pas avec les autres. Dans la classe, il ne tient pas quinze minutes, il veut très vite repartir. Le jeudi, pendant la séance de motricité, il fait du toboggan... Je n'ai pas

l'impression d'être utile pour cet élève, plutôt de faire de la garderie. Il n'est pas du tout dans les activités de la classe et n'est pas bien à l'école. Il griffe, il mord les adultes mais aussi parfois les enfants. Quand on m'a demandé de le prendre en charge, on ne m'a rien dit, ni formée et je ne sais pas quoi faire, car il ne communique pas.

Je m'occupe de ces trois enfants et je fais la cantine le midi. Comme c'est le même groupe scolaire, pour le moment ce n'est pas gênant, je n'ai que la cour à traverser. Mais le Pial couvre huit écoles dans la ville et on pourrait m'envoyer sur d'autres.

Les deux élèves de CM2 devraient passer au collège l'an prochain. On m'a proposé de les suivre, mais je ne me sens pas à l'aise d'aller au collège. Je vais peut-être quand même accepter car j'ai peur d'être trébuchée sur plusieurs écoles, d'être envoyée une heure ici ou là. ●

* Le prénom a été changé.

En des difficultés scolaires



PHOTO : PATRICK SANFACON, LA PRESSE

controversée. En sociologie certain-es chercheur-ses nient la dimension biologique et parlent de pathologisation abusive. À l'inverse, les neuroscientifiques nient les facteurs sociaux. Pourtant si un trouble est là, il faut l'articuler avec des dimensions sociologiques, économiques, psychiques...

Aujourd'hui, on a de plus en plus recours à des diagnostics médico-psychologiques et à des soins externes, à la demande des familles mais également de l'École. Cette médicalisation est le produit de difficultés scolaires qui débordent l'école. Pour 90 % des enfants en échec scolaire, on trouve une cause médicale : hyperactivité, dyslexie, trouble oppositionnel, dépression, anxiété. Les professionnel-les du soin sont elles-eux-mêmes débordés. Elles et ils deviennent des professionnel-les du soutien scolaire. On assiste donc à un mouvement de « scolarisation » des métiers du soin. Des enjeux de pouvoir surgissent entre des professionnel-les qui font des choses proches, mais sans une culture partagée.

La légitimité des enseignant-es est aussi percutée par les limites de temps et de surcharge de travail pour ces problèmes d'élèves en grande difficulté. Cette externalisation serait-elle un signe de la force des enseignant-es à pouvoir déléguer ? Ou de leur impuissance face à leur propre métier ?

Avec les neurosciences, la notion de troubles spécifiques des apprentissages ou troubles « dys » s'est imposée. Cependant, la construction de ce concept interroge. Au Royaume-Uni, où les enseignant-es sont impliqué-es dans les recherches et les orthophonistes présent-es dans les écoles, la dyslexie est un problème reconnu

comme légitimement scolaire par les enseignant-es et qui s'intègre aux pratiques pédagogiques. En France, les troubles des apprentissages y demeurent un problème extrascolaire car la logique médicale par laquelle ils sont identifiés reste extérieure au travail des enseignant-es. La tendance actuelle est celle de la génétique comportementale. Alors que les marqueurs génétiques de la dyslexie n'ont toujours pas été trouvés.

L'obsession de Stanislas Dehaene à « former » les enseignant-es, au lieu de chercher d'où viennent les problèmes, ne répondra donc pas aux difficultés des acteur-trices de l'École.

La médicalisation, indispensable s'agissant de l'accueil de toutes et tous les élèves en situation de handicap, s'est étendue et institutionnalisée à l'ensemble du champ des difficultés scolaires. Des familles, en particulier celles proches des attentes de l'École ont compris l'intérêt de se saisir de certains diagnostics pour obtenir des aides et optimiser les performances scolaires de leur enfant. Faute de leviers (moyens humains et maîtrise professionnelle) la souffrance et les difficultés s'aggravent pour les enseignant-es du 1^{er} degré. Cela s'atténue au collège et au lycée, avec des filières plus sélectives. L'inversion du stigmate est possible : « *mon enfant est dyslexique, iel a un trouble mais iel est brillant-e* ». ●

FABIENNE BARONI ROCHAT (13)

ONT AUSSI CONTRIBUÉ À CES PAGES,
DOMINIQUE ANGELINI, AGNÈS DUMAND,
VÉRONIQUE PONVERT ET BERNARD VALIN.

Témoignage d'une maman : Isabelle Pellegrini (Bouches-du Rhône)

À 2 ans, Eline marchait à peine, ne parlait pas. J'ai pris l'avis de plusieurs pédiatres, un retard neurologique a été évoqué. Eline a été prise en charge au centre d'action médico-social précoce (CAMPS) mais c'était vraiment minime et ma fille n'évoluait pas.

En petite section, ma fille ne participait pas aux activités de la classe, alors on a fait une demande d'AESH. J'étais encore un peu dans le déni et le mot handicap n'avait jamais été prononcé.

Avec l'AESH et l'orthophoniste, l'école ne nous signalait pas de problème particulier.

Quand on m'a parlé d'Ulis, j'ai été choquée, j'ai refusé totalement ! Ma fille a été maintenue en GS et prise en charge au CMPP mais c'était vraiment insuffisant. J'ai arrêté de travailler, j'ai ouvert les yeux : après quatre années de maternelle, Eline parlait à peine, ne reconnaissait aucune couleur, ne comptait pas. J'ai vu un neuro-pédiatre et un diagnostic nous a été explicité : Eline avait un retard cognitif et accéderait très difficilement aux apprentissages. J'ai enfin pris conscience que ma fille avait un handicap.

L'école, les activités, tout est compliqué avec le handicap, tu dois te justifier, faire des courriers, tu te décourages à force de voir des portes se fermer.

J'ai créé l'association « Les enfants de l'oubli » pour aider les familles qui ont des enfants en situation de handicap à s'informer, s'entraider, ne pas s'isoler.

En Ulis, Eline évolue, apprend à écrire, à lire avec des pictogrammes grâce à l'enseignant et une éducatrice.

Pour moi l'école n'est pas du tout inclusive, on est hors sujet, on est tout au plus dans l'intégration. Toutes les écoles devraient avoir un dispositif pour les enfants qui ont des besoins différents. Dans les maternelles, c'est une catastrophe, rien n'est mis en place. Si l'école doit être inclusive, il faut qu'elle ait les moyens de bien s'occuper de tous les enfants. Il faut plus de professionnel-les, plus d'Ulis avec des enseignant-es et des AESH pour accompagner. On se moque de nous avec l'école inclusive ! Dans quel monde il est Blanquer ? Il a même rendu du budget !

Beaucoup de parents m'appellent parce qu'il n'y a pas de place en Ulis.

Pourquoi on ferme des Ulis ? À quoi ça sert de parler d'inclusion ? ●

Actualité d'un grand service public laïque

Les professions de foi laïques de l'extrême droite, de la droite et du gouvernement sont des prétextes à l'expression d'une islamophobie qui s'exprime jusqu'au ministère de l'Éducation nationale. Ce vernis hypocrite se révèle dès que l'on aborde les enjeux d'égalité, de mixité et de liberté de conscience dont la laïcité est porteuse. Ces débats et combats passent notamment par la réactivation de la lutte contre le dualisme scolaire.



Par l'abrogation des articles 18 et 44 de la loi Falloux de 1850 qui renforçait l'enseignement privé, la loi du 28 mars 1882 dite Loi Ferry est considérée comme marquant le début de la laïcisation de la société française, via celle de l'école. Loin de la croyance répandue, cette loi n'est pas une « loi de combat » contre l'Église catholique mais une loi de compromis, révélatrice des rapports de force. Son objectif est bien de faire reculer l'influence religieuse sur l'école et la société par la disparition de l'enseignement religieux des enseignements obligatoires. Néanmoins, elle précise par exemple qu'un jour par semaine sera libéré en plus du dimanche. Jour qui permettait aux familles qui le souhaitaient de mettre les enfants au catéchisme.⁽¹⁾

C'est dans ce compromis historique que naît le dualisme scolaire français qui peut être défini comme la coexistence d'un enseignement public laïque et gratuit avec un enseignement privé sous contrat confessionnel (ou non) payant. Le tout sous la tutelle de l'État qui rémunère les personnels en contrepartie du respect des programmes scolaires : ce qu'on appelle « le contrat ». En dehors de ces établissements, il existe des établissements privés hors contrat qui ne sont pas soumis au respect des programmes, mais sont autofinancés. Pourtant, les lois scolaires de Ferry prévoient un fonctionnement tout autre que l'on peut résumer par cette formule : école publique = argent public, école privée = argent privé.

Le dualisme est apparu avec le régime vichyste et ne s'est inscrit dans un cadre

légal que lors du vote de la loi Debré en 1959. Celle-ci légitime l'existence de l'enseignement privé comme « l'expression d'une liberté essentielle ». Elle ajoute que « l'enseignement privé représente une forme de collaboration à la mission d'éducation nationale qui le fait ainsi participer au service public ».⁽²⁾ Dès lors l'argent public sert aussi à financer l'enseignement privé via notamment la prise en charge des salaires enseignants, en contradiction des lois de 1886 et de 1905. D'autres lois, comme la loi Carle de 2009, vont renforcer cette « offre » scolaire. Cette dernière garantit « la parité de financement entre les écoles primaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence » : cela oblige les communes à financer les élèves relevant du privé en dehors de toute considération géographique.

Dualisme : un séparatisme qui perdure

Les lois précitées montrent que le soutien politique à l'enseignement privé demeure. Jean-Michel Blanquer est un partisan des écoles hors contrat « Espérances Banlieues ». C'est dans sa loi pour « une école de la confiance » qu'il a instauré l'obligation scolaire à 3 ans. Alors que 97 % des enfants de 3 à 5 ans étaient déjà scolarisés, cette « obligation » a permis le financement, par l'argent public des municipalités, des écoles maternelles privées pour un montant de presque de 200 millions d'euros annuel.

	Nombre d'élèves public/privé	Nombre d'élèves public/privé
Vendée	58752 / 61874	354 / 282
Maine et Loire	88324 / 64947	498 / 314
Mayenne	35273 / 20187	256 / 117
Loire-Atlantique	172741 / 98435	674 / 373

Sources : Académie de Nantes en chiffres.

Mais la « concurrence » est aussi liée à des facteurs structurels. À ce jour, des réformes qui impactent l'école publique n'ont pas de traduction automatique dans le privé. Cela a été le cas de la réforme des rythmes scolaires par exemple. Une inégalité de contraintes en somme, comme l'écrit l'historien Antoine Prost, pour qui « accorder au concessionnaire des avantages plus grands qu'au service public, est contraire à l'esprit même de la délégation de service public. »⁽³⁾

À ce jour, 17 % des élèves sont scolarisés dans le privé. Cette moyenne cache des disparités territoriales importantes. Comme le montrent les chiffres ci-dessus, la question du dualisme scolaire est centrale dans certains départements.

Enfin, d'autres sujets surgissent autour de la question laïque. En parallèle du dualisme privé/public « classique », se créent de façon exponentielle des écoles privées hors contrat. La question laïque est posée de façon évidente par ces structures confessionnelles, voire sectaires, jusqu'à celles patronales. Mais un « péril » nouveau

ique d'éducation

apparaît : celui des écoles qui prônent un certain progressisme. Ces écoles, « démocratiques », Montessori ou autres, mettent souvent la question du désir des élèves au cœur des pratiques, et profitent du recul de l'école publique tant du point de vue géographique (fin des petites écoles rurales), que du point de vue des conditions matérielles dégradées. Si la question des effectifs par classe est centrale, le recentrage des pratiques imposées institutionnellement favorise aussi objectivement un intérêt pour ces structures dites alternatives. Constitué à moindre coût car la présence d'enseignant-es n'est pas obligatoire, et souvent avec l'implication de parents, ces structures peuvent même prévoir des approches diminuant les coûts pour les plus pauvres.

Quant au traitement extrêmement lacunaire des langues régionales dans les établissements publics par l'Éducation nationale, c'est bien au privé qu'il profite.

On peut aussi rajouter le maintien des cours de religion (certes en version « allégée ») en Alsace Moselle par refus d'y abroger les effets scolaires du Concordat de 1801, conservé en 1905 à cause de l'occupation allemande.

Reprendre le combat

Déjà en 1902, Jaurès fixe comme objectif à « l'État enseignant » la nationalisation de l'enseignement. Mais dès 1904, lorsque cette question est débattue, un bloc qui va des radicaux de gauche à la droite, rejette cette idée au nom de « la liberté des pères de famille ». Elle sera rarement posée en plus de 80 ans. Le Syndicat national des ins-



tituteurs adopte dès 1927 un mandat de nationalisation de l'enseignement avec gestion tripartite : État, personnels, usagers. Il y aura bien une riposte laïque au coup de force de la loi Debré qui entérinait la législation pétainiste. Les 400 000 manifestant-es qui prononcent le « serment de Vincennes » réaffirmaient en 1959 le rejet du dualisme scolaire porté par une pétition de 11 millions de signatures.

Quand en 1984, le ministre Savary remet ce sujet sur la table, c'est une mobilisation massive en défense de « l'école libre » qui oppose une résistance active en faisant défiler plus d'un million de personnes dans les rues parisiennes en juin. C'est la

grande défaite laïque. Depuis, le sujet n'a jamais été vraiment repris. Pire, le financement de l'école privée a été accentué. Et le soutien actuel de Blanquer est affirmé.

Se battre contre l'école privée n'est pourtant pas une posture. C'est un enjeu décisif au moins à deux niveaux.

Tout d'abord un enjeu de démocratisation et de mixité scolaire. La « liberté de choix » n'en est une que pour les familles qui peuvent se le permettre. Un écart se creuse, en dehors des aspects territoriaux, entre établissements favorisés et défavorisés. S'installe donc un système éducatif à plusieurs vitesses dont le dualisme est une cause majeure. Défendre le droit à une éducation de qualité quelle que soit l'origine sociale des élèves est plus qu'un mandat : c'est une valeur cardinale du syndicalisme de la FSU dont l'une des premières apparitions publiques fut sa participation massive aux manifestations contre l'aggravation de la loi Falloux par Bayrou en 1994.

Ensuite, c'est un enjeu d'égalité et de lutte contre les déterminismes. Avec un investissement moyen par élève supérieur, dû à la fois à la prise en charge des salaires enseignants par l'État et par l'apport pécuniaire des familles, l'enseignement privé offre des possibilités éducatives potentiellement supérieures à l'enseignement public. En période de pénurie structurelle de l'école publique, il y a un danger fort à ce que ce déterminisme se renforce. Et les inégalités de s'accroître.

C'est ce qui détermine l'École émancipée à continuer à demander l'abrogation de toutes les lois anti-laïques et la nationalisation laïque de l'enseignement privé, qu'elle propose comme mandats pour la FSU.

Ces combats font partie de l'ADN de l'ÉE. Ils restent d'actualité dans une perspective d'égalité scolaire et sociale et d'émancipation des individus. Cela va aujourd'hui de pair avec la nécessité de démasquer l'imposture laïque des islamophobes qui instrumentalisent la laïcité à des fins d'exclusion, l'École émancipée étant attachée à la lutte contre toute discrimination et à la défense de l'esprit de la loi de 1905. ●

ANTOINE CHAUVEL



1) <http://www.senat.fr/evenement/archives/D42/mars1882.pdf>

2) Loi Debré, liberté d'enseignement et dualisme scolaire, Jean-Paul Scot, Dans La Pensée 2016 N° 387, pages 127 à 141.

3) Public privé, les enseignements d'une longue histoire Antoine Prost, Dans Après-Demain 2012 N° 1, pages 47 à 49.

POUR RELANCER LA DYNAMIQUE UNE FSU RÉSOLUMENT CO

Le 10^e congrès de la FSU se déroule sur fond de crises profondes, à commencer par une crise sanitaire mondiale dont on ne voit pas la fin et une grave crise politique en France, dont Zemmour est le symptôme le plus nauséabond. Aux dernières élections, l'abstention a atteint des niveaux record. La défiance qui existe au sein de la population et le manque d'espoir qui l'accompagne ne laissent pas présager d'un regain d'intérêt, alors que l'élection présidentielle se profile dans quelques mois. L'espace médiatique est saturé de sondages qui prétendent « faire » l'opinion.

Le mouvement social est en difficulté pour affirmer ses solutions à cette crise marquée par une possible arrivée au pouvoir de l'extrême droite, pouvant conduire une partie du syndicalisme à rester l'arme au pied. Les salarié-es sont attentistes par manque de perspectives (et de victoires) alors qu'il faudrait pourtant être à l'offensive sur le terrain social. C'est le moment de développer une conflictualité qui nous permettra de peser sur les orientations politiques à venir.

Les raisons ne manquent pas : alors que la société est plus que jamais fracturée par des inégalités profondes, les politiques antisociales vont bon train. Le gouvernement s'attaque aux plus pauvres (réforme de l'assurance chômage), reste sourd aux revendications des salarié-es et des retraité-es, ne répond en rien aux problèmes de pouvoir d'achat liés, entre autres, à la hausse des prix de l'énergie, et prétend régler la question de l'emploi en « arrosant » les entreprises d'aides publiques qui profitent aux actionnaires, mais pas aux salarié-es ! Des projets contre les retraites sont toujours d'actualité... Très peu de réelles mesures pour lutter contre le réchauffement climatique. Il faut aussi faire face à un mouvement réactionnaire de fond : les atteintes aux libertés se multiplient (loi sécurité globale et loi séparatisme) et se banalisent au prétexte de la situation sanitaire. Sur bien des sujets (racisme, peine de mort, etc.), les digues ont sauté.

Au niveau international, alors que la solidarité est indispensable pour répondre à la crise sanitaire, il n'y a pas de volonté politique pour la levée des brevets sur les vaccins.



La situation dramatique du peuple afghan, en particulier des femmes, n'a reçu comme réponse qu'un discours indécrot de Macron sur un prétendu danger de flux migratoires ! Et ce n'est pas le drame des migrant-es noyé-es dans la Manche qui parviendra à infléchir l'inhumaine politique de la France.

Pourtant, l'altermondialisme est plus que jamais d'actualité. La pandémie a démontré que d'autres politiques au niveau mondial pouvaient apporter des réponses pérennes. L'urgence écologique et climatique nécessite une rupture avec le système actuel, appelant aussi des réponses globales au plan international.

Face à ces crises multiples et complexes, le syndicalisme que nous portons est un outil indispensable pour retrouver la voie des luttes collectives et de l'espoir de transformer la société. Le syndicalisme doit se déployer sur les lieux de travail, au plus près des collègues, pour assurer la défense de tou-ttes et porter des revendications sur les conditions de travail et de rémunération. Mais il doit se tourner également vers les plus précaires, éloigné-es des lieux et des collectifs de travail, du fait de la volatilité des emplois. Il doit développer aussi des mobilisations plus globales,

MIQUE SYNDICALE, OMBATIVE !



pour changer la société et imposer d'autres orientations.

Nous défendons un projet de société solidaire : les services publics y jouent un rôle central, ils doivent permettre l'égalité d'accès aux droits fondamentaux. Dans l'intérêt général des salarié-es et de la population, ils doivent être confortés. Pour répondre aux fins de mois difficiles et à une fin du monde qui menace, il est décisif d'articuler mesures sociales et écologiques. Les batailles pour favoriser l'égalité femmes-hommes sont capitales, tout comme celles pour en finir avec les violences sexistes et sexuelles. Il faut permettre l'accueil des migrant-es et ne plus tolérer le sort indigne qui leur est fait. La précarité, les salaires, l'emploi sont des préoccupations majeures pour permettre à chacun-e de trouver sa place dans la société.

Face au déferlement de propos haineux et réactionnaires diffusés par l'extrême droite, face aux politiques néolibérales qui en font le lit, il n'y a qu'une réponse : mettre les questions sociales et écologiques au centre des débats. Pour y parvenir, nous devons construire et développer un mouvement social et porter nos revendications dans la rue. Des luttes existent et se développent de façon sectorielle, charge alors au syndicalisme de faire converger les mobilisations.

Les syndicats qui se réclament de la lutte ont construit le puissant mouvement contre la réforme des retraites en 2019, ils doivent trouver les moyens de prolonger le combat. Il faut travailler à construire avec la CGT et Solidaires un outil pérenne du syndicalisme de transformation sociale et envisager sérieusement une véritable recomposition, projet unitaire à même de créer une nouvelle dynamique syndicale.

La responsabilité de la FSU est importante, il nous faut une fédération forte. Plus qu'une addition de syndicats nationaux, nous avons besoin d'une élaboration et d'une conception vraiment fédérales, qui montrent la cohérence et la globalité des politiques néolibérales, afin de les combattre. Nous avons besoin également d'une fédération plus ouverte, à l'image de son engagement dans *Plus jamais ça*, pour lier enjeux sociaux et environnementaux. Chercher à rassembler autour de nos valeurs, favoriser les alliances et s'engager dans les collectifs unitaires, tout cela est aujourd'hui nécessaire pour renforcer le syndicalisme de transformation sociale, écologique, féministe et antiraciste et lui permettre de répondre aux grands enjeux. ●

L'ÉE ENCORE EN PROGRÈS

Avec 36 247 votant-es sur 153 048 inscrit-es pour le vote d'orientation des tendances, le scrutin 2021 est un cru assez moyen (23,7 %) par rapport à tous les votes internes à la FSU depuis 1994. Il y a un recul de 0,8 point de participation par rapport à 2019 avec 4 125 votant-es en moins (-10,21 %). Il faut noter une forte progression des blancs et nuls : de 756 à 1 536 (4,24 %).

Ce ne sont que 23,7 % et 36 000 syndiqué-es qui se sont exprimé-es (et il est naturellement souhaitable de faire mieux), ce qui n'est pas négligeable par rapport à ce qui se passe dans le reste du mouvement syndical. Comme il n'y a pas de véritable exposition « publique » des points de vue différents entre deux congrès (pourquoi pas une présentation de ceux-ci à certaines occasions, dans *Pour*, par exemple ?), il n'y a pas ou plus d'habitude, de culture des syndiqué-es vis-à-vis des tendances (de leur utilité pour les échanges d'idées au sein du syndicat), comme pour tout débat d'importance par rapport à la stratégie syndicale à mettre en œuvre.

Nous sommes pourtant profondément attaché-es à ce type de vote des syndiqué-es, qui ne se limite pas, par exemple, à une expression des instances « intermédiaires », types CDFD, congrès départementaux... (qui serait la seule alternative) pour plusieurs raisons :

- d'abord, pour des raisons démocratiques, nous sommes favorables le plus possible à l'expression « de la base ». Une base qui doit pouvoir se prononcer directement sur le bilan et sur les perspectives d'orientation.

- par respect du cadre pluraliste de la FSU : si on veut que ce cadre continue d'exister avec différentes orientations en son sein, il faut permettre à celles-ci de s'exprimer et d'être prises en compte dans le fonctionnement régulier de la fédération (sans que cela se limite aux SD et aux SN). Ces orientations différentes sont l'expression de différenciations (professionnelles, sociales, politiques...) qui existent au sein même des professions auxquelles nous nous adressons. Les tendances en sont la réfraction (peut-être imparfaite) dans la FSU, sous une forme organisée. Si on veut une fédération qui rassemble, il faut associer tout le monde à la réflexion, à la discussion, aux décisions et à l'application de celles-ci.

- par respect pour les synthèses : pour apprécier leur équilibre, leurs points d'inflexion, il faut un critère objectif qui est, pour partie, le résultat du vote d'orientation national.

- par respect des syndiqué-es : ce sont elles et eux qui donnent leur légitimité aux militant-es (place dans les directions, décharges...) et nous devons être attaché-es à cette règle d'or qui fait que les militant-es ne dépendent pas de « bons vouloirs » ou de petits arrangements...

Il y a toutefois lieu de s'inquiéter d'une baisse nouvelle de la participation en dessous du quart des syndiqué-es. Des pistes doivent être réfléchies et explorées pour redonner une exposition au débat d'orientation et au vote, dans l'objectif de faire que davantage de syndiqué-es s'impliquent dans ceux-ci : existence

et exposition en dehors des seules périodes de vote, présentation et achèvement des textes et du matériel, type de vote lui-même (électronique?)...

Dans le débat/vote sur le rapport d'activité de la fédération depuis début 2020, où le « pour » progresse sensiblement (+4,8 points), plutôt qu'une cristallisation sur un seul vote passant en revue deux années entières d'activité condensées sur 10 pages aux multiples thématiques, nous avons préféré pointer deux sujets significatifs des préoccupations comprises par celles et ceux les plus susceptibles de voter, sur lesquels des désaccords clairs sont apparus au sein de la direction de la

fédération : la question de l'attitude syndicale par rapport aux ministres Blanquer et Vidal et celle de la bataille pour les libertés démocratiques. Sur la première, on peut dire que le résultat est très bon (13 689 voix, 46,3 % pour notre écriture) avec 6 000 voix en plus de celles portées sur notre texte d'orientation soit + 78 %, montrant une insatisfaction forte sur la façon dont la

question a été traitée par le mouvement syndical et la FSU. C'est nettement moins bon pour la seconde fenêtre où notre écriture fait seulement 29 % de « pour », avec des rédactions n'arrivant pas à mettre véritablement en exergue les points en débat... Mais ce vote sur les fenêtres tend à revenir dans le cadre strict des expressions de tendances, ce qui n'était pas l'esprit de départ.

La tendance UA recueille 69 % des suffrages (moins un point et en dessous donc de la barre symbolique des 70 %) avec 24 265 voix. Ce sont 3 203 voix de moins qu'en 2019 (-11,6 %). Cela confirme donc une tendance à la baisse depuis plusieurs



RÉSULTATS

- Rapport d'activité : 80 % pour, 2,2 % contre, 16,3 % abstentions.
- Fenêtres éducation : A 46,3 %, B 53,7 %.
- Fenêtres libertés démocratiques : A 71 %, B 29 %.
- Orientation : UA 69 %, ÉÉ 21,8 %, Émancipation 4 %, URIS 2,6 %, FU 2,3 %.

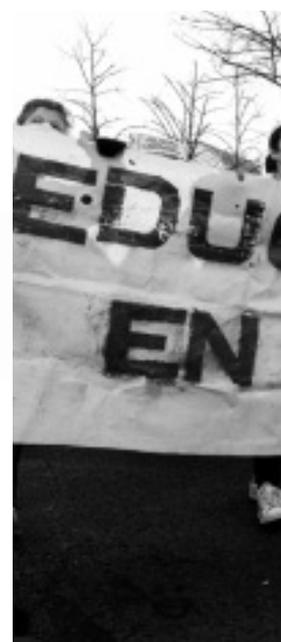




PHOTO: LUCAS THANS

THÈME 1: RÉANCRER L'ACTION SYNDICALE

Après plus de vingt mois d'une crise sanitaire qui a exacerbé les inégalités scolaires et d'accès à la culture et épuisé les personnels, le système éducatif est à bout. Il y a un enjeu à ce que le congrès de la FSU en prenne la mesure pour élaborer une stratégie syndicale capable d'enclencher un nouveau cycle de résistance et de mobilisation.

congrès. Malgré la volonté de se doter d'une équipe fédérale et de moyens *ad hoc* depuis deux congrès, on retrouve toujours, plutôt qu'une vraie orientation fédérale, les logiques propres à chaque direction de syndicat national (SN) qui tentent de s'unifier ponctuellement pour garder le contrôle de la fédération, avec des sensibilités politico syndicales qui les traversent aussi largement.

L'École émancipée recueille 7 681 voix (21,85 %, +0,66 pts), avec cependant une perte de 545 voix, soit moins 6,62 %. Elle poursuit sa courbe ascendante en pourcentage depuis 1994. Elle progresse au Snasub, SNCS, SNE, Snep (à 5,9 %), Snepap, Snes (15,3 %), Snetap, Snics, SNPES-PJJ (88 %), SUI (!), Snuipp (32,3 %), Snuitam (45,3 %), Snupden (!) mais baisse à EPA, au Snac (à 36,3 %), Snesup (36 %), Snuas-FP (16,8 %), Snuep, Snutefi (28,2 %) et au Snuter (11,3 %).

Nous confirmons notre poids dans un certain nombre de SN où nous sommes en situation de direction. Notre existence et notre orientation font que des équipes militantes, sans être forcément directement ÉÉ, se reconnaissent dans ce que nous portons et l'utilisent dans leur positionnement au sein de la fédération.

L'ÉÉ reste majoritaire dans les sections départementales (SD) : 25 (à 61,9 %, +4,1 pts), 31 (52,3 %, -4,7 pts), 39 (à 62,4 %, +4,4 pts), 44 (54,7 %, +3,8 pts), 60 (à 67,7 %, -2,2 pts), 79 (55,2 %, +2 pts), 90 (à 55,8 %, -0,6 pt), 973 (à 56,4 %, +3,7 pts). Elle ne l'est plus dans la SD 12 (37,5 %, -12,3 pts) et le devient dans la SD 72 (53,4 %, +10 pts).

Cela nous oblige à mieux mutualiser les expériences de constructions fédérales dans les SD FSU que nous influençons fortement afin de rendre crédible le fédéralisme que nous portons et d'assurer un réel va et vient entre ce que nous portons dans les instances fédérales et les réalités de terrain.

Nos assises dans les SN et les SD font de l'ÉÉ une tendance qui est incontournable dans la FSU par son positionnement « politique », sa capacité à mener des batailles en phase avec le ressenti de nos milieux professionnels, son aptitude à formuler des propositions de mandatement, à construire des synthèses et à être candidate pour les mettre en œuvre au sein de la fédération à tous les niveaux. ●

Un des enseignements de la pandémie est d'avoir mis à nu l'état de délabrement dans lequel se trouvent les services publics de l'Éducation, la formation, la recherche et la culture. La première des raisons en est le sous-investissement chronique provoqué par vingt ans de logique libérale et austéritaire. À cela s'ajoutent les politiques éducatives menées, que Blanquer a parachevées ces cinq dernières années de façon particulièrement violente. L'individualisation au collège, les réformes du lycée, de Parcoursup et du bac, articulées au pilotage des pratiques (multiplication du prescrit et des évaluations nationales standardisées) renforcent le caractère ségrégatif du système scolaire.

Le recours au numérique, dans la période écoulée, a montré les failles en termes d'équipement mais aussi de ressources et de formation ; un fossé numérique renvoyant à des inégalités sociales qu'il convient de dénoncer.

L'individualisation des parcours et des apprentissages, le resserrement sur « les fondamentaux » ici, l'élitisme et la sélection là, sont autant de moyens pour imposer aux jeunes un avenir scolaire socialement déterminé. La mise sous tutelle des métiers de l'enseignement et de la culture a été exacerbée, tant par des mécanismes relevant de la « prolétarianisation » que par des techniques managériales plus modernes : pour cela, la précarisation des personnels, commencée lors de l'entrée dans le métier, est un levier pour les assujettir. La contractualisation et la territorialisation s'érigent en modèle dominant dans l'enseignement supérieur et la recherche, mais aussi dans l'éducation et la formation, avec le démantèlement des REP, par l'expérimentation des CLA ou les dispositifs d'évaluation des établissements. De même que les logiques d'externalisation ou de standardisation (cf. évaluations, certifications...), la multiplication des contrats précaires ajoute à la dislocation des services publics, de la maternelle à l'université et apporte son lot de souffrance pour les personnels, non formés, non reconnus et mal payés.

Il est difficile d'établir le moment précis où les transformations en série des services publics d'éducation, de formation, de la recherche et de la culture engendrent un point de bascule, un changement de paradigme. Mais il est clair que nous y sommes et que Blanquer a su tirer toutes les ficelles dont il disposait pour y parvenir !

Le texte préparatoire au congrès de la FSU a conservé son chapitrage habituel : la première partie a pour but de dresser une analyse systémique de l'état des services publics d'éducation, formation, recherche et culture. La deuxième partie est consacrée aux contenus et pratiques nécessaires pour l'acquisition par toutes et tous d'une même culture commune émancipatrice. La partie trois traite de l'organisation du système éducatif pour lutter contre les inégalités et la partie quatre est consacrée à la définition des conditions pour que les métiers soient au service de la démocratisation de la réussite scolaire. Quatre zooms livrent une analyse plus approfondie sur des points transversaux : « Traiter les conséquences éducatives de la crise sanitaire » ; « La contractualisation contre l'Éducation prioritaire » ; « Formation professionnelle » ; « La formation des enseignant-es ». Un certain nombre d'éléments sont renvoyés de façon explicite au corpus. Le texte dans son ensemble ne pose pas de problème majeur et montre une certaine homogénéité de la fédération dans l'analyse des politiques menées et de l'état du système éducatif.

En revanche, ce texte peut voir certains mandats renforcés : la formulation d'une stratégie syndicale, alliant formalisations précises de revendications et réancrage de l'action militante est la plupart du temps absente. En effet, il serait inconséquent qu'une analyse juste des politiques éducatives ne débouche pas sur des propositions concrètes de mise en mouvement de la profession pour y faire échec. Il nous faut trouver des axes de résistance, formuler des consignes syndicales de refus et projeter des campagnes pour organiser la conflictualité prête à s'exprimer contre Blanquer et ses réformes.

Par ailleurs, si nous partageons la gravité de la situation, que nous qualifions de « changement de paradigme » pour l'école, dans son fonctionnement et ses finalités, n'est-ce pas le moment de dépasser nos clivages traditionnels et de revoir certaines de nos positions ? Le projet de la FSU sur le lycée ne peut pas demeurer identique après le séisme provoqué par la destruction réalisée par la réforme Blanquer. De la même façon, quand on assiste au saccage en règle effectué par la dernière mouture de la réforme de la formation, on se dit que c'est le moment de revisiter nos mandats sur la formation des enseignant-es et sur le concours des PE, notamment la nature de la formation et la place du concours. Aujourd'hui, il y a urgence à revitaliser le projet éducatif de la fédération et le rendre plus percutant, à même de peser dans le débat notamment en période électorale.

Arriver à rendre opérationnels nos textes de congrès est certainement l'enjeu le plus important, et le plus difficile, de la période qui s'ouvre. ●

THÈME 2 : POUR FAIRE FACE AUX CRISES, LE SERVICE PUBLIC ET SES AGENT-ES

Le thème 2 porte sur la Fonction publique et ses agent-es. Le préambule insiste sur la façon dont les dernières années, marquées par des crises successives sur le plan économique et social (« gilets jaunes ») puis sanitaire, ont révélé la place essentielle des services publics. Ainsi, leur affaiblissement continu et délibéré, par les politiques néo-libérales depuis trente ans dans les domaines de la santé, l'éducation, la justice ou la solidarité, ont été remis en question au sortir des confinements, ce dont le syndicalisme de transformation sociale doit savoir se saisir pour proposer de nouvelles perspectives.

Partie 1 : les services publics

La partie 1 procède à un état des lieux des services publics et des attaques qu'ils ont subies pour aller vers les besoins revendiqués par la FSU en termes de reconstruction, de développement ou de création de nouveaux services publics. Au cours du quinquennat, E. Macron aura été contraint de revoir très nettement à la baisse son objectif de destruction d'emplois de fonctionnaires. Cependant, les politiques publiques auront toujours été favorables aux « profiteurs de crise » (ISF, flat tax, impôt sur les sociétés ...) au détriment des populations les plus fragiles.

Par ailleurs, la dérégulation des services publics passe par des dispositifs multiples : marchandisation, privatisation, externalisation, territorialisation, dématérialisation qui s'inscrivent dans les lois



Notre, Maptam, 3DS ... témoignant d'une grande continuité d'un quinquennat à l'autre.

C'est ce qui a amené la FSU, avec d'autres, à formuler une revendication en faveur de la levée des brevets concernant les vaccins contre le Covid pour protéger les populations, et pas seulement celles des pays riches. Mais la question est également posée d'envisager la création d'un service public du médicament pour ce qui concerne la recherche, la production mais aussi la distribution. Nous pensons que les congrès départementaux devraient y répondre favorablement.

Les questions relatives à la renationalisation de certains services publics, en particulier les entreprises de réseaux (eau, téléphonie, autoroutes) sont également posées et la FSU est invitée à participer aux campagnes unitaires sur ces enjeux. Le cadre proposé par *Plus jamais ça* est souligné compte tenu de sa pertinence sur ces sujets.

Partie 2 : les personnels

La partie 2 s'articule autour des droits des agent-es : temps de travail, carrière, rémunération, égalité professionnelle, condition de travail, retraite... La FSU réaffirme son opposition aux logiques néo-libérales à l'œuvre dans toutes les réformes engagées par le gouvernement. Nombre d'entre elles résultent de l'application de la Loi dite de transformation de la fonction publique (LTFP), comme la création d'un Code de la Fonction publique. Cette opération se fait à droit constant, mais la logique à l'œuvre est la transformation des lois statutaires de la fonction publique en boîte à outils managériale et la volonté d'amoindrir le statut au profit des emplois contractuels. La mise en place d'une obligation de participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire (PSC) des agent-es est aussi prévue par la LTFP. L'objectif affiché du ministère d'amélioration de la santé des agent-es cache mal la logique libérale : ouvrir la porte aux assurances privées au détriment des mutuelles, sabrer les solidarités intergénérationnelles, familiales et de revenus... Et alors que la LTFP remet en cause des accords conclus pour prendre en compte la pénibilité, des jours de congés accordés par les employeurs publics en imposant une durée effective de travail de 1 607 heures, la FSU rappelle son mandat de réduction de temps de travail.

Autre sujet d'actualité, le télétravail. La FSU affirme sa vigilance quant à son développement dans la Fonction publique en revendiquant le volontariat, la réversibilité du choix et aussi l'augmentation de l'indemnité.

Dans le contexte actuel d'augmentation des prix à la consommation et d'une inflation cumulée de près de 13 % depuis 2010, le gouvernement maintient sa politique d'austérité en refusant toute augmentation de la valeur du point d'indice. La FSU remet en avant ses revendications d'amélioration de salaire et d'opposition à la multiplication des indemnités qui individualisent la rémunération. Lutter contre la précarité, c'est aussi reconnaître les AESH, ces agent-es de l'Éducation nationale qui exercent une mission de service public pérenne, sans qui l'école inclusive serait impossible. La FSU doit pousser le ministère à une véritable transformation du métier d'AESH passant par la création d'un nouveau corps de la Fonction publique, et la reconnaissance d'un temps de travail dérogatoire, calqué sur le temps scolaire. ●





PHOTO : MARIANNE

THÈME 3 : DÉVELOPPER NOS ANALYSES POUR CONSTRUIRE DES ALTERNATIVES ET AGIR

Le thème 3 permet d'approfondir les analyses d'un système capitaliste qui, guidé par la recherche effrénée du profit, charrie catastrophes écologiques, violences sociales et discriminations. Il s'agit pour le syndicalisme de transformation sociale de travailler à des alternatives écosociales, solidaires et émancipatrices.

Les rapports alarmants sur le dérèglement climatique s'accroissent et les décisions politiques sont indigentes. Les dérèglements environnementaux exigent de conjuguer écologie, critique du productivisme capitaliste, justice sociale et solidarité internationale. Cela suppose de rompre avec la recherche du profit qui conduit à des destructions massives et irréversibles. Cela impose à la FSU de créer un secteur « écologie » qui permette que cette question, d'ores et déjà traitée par des SN, soit analysée au niveau fédéral.

Le syndicalisme a un rôle décisif pour construire le plan d'urgence social et écologique proposé par *Plus jamais ça* : redistribuer les richesses au niveau planétaire et étatique, assurer un accès effectif aux droits sociaux (logement, santé, éducation...) pour toutes, remettre en cause le libre-échange, garantir la souveraineté alimentaire, développer les services publics et défendre les communs. Cela exige de rompre avec le mythe du marché autorégulateur et impose une planification issue de délibérations démocratiques. Le syndicalisme doit se battre pour l'instauration d'un réel pouvoir décisionnel des salarié·es sur la nature de la production et les conditions de celle-ci.

L'activité syndicale doit aussi se déployer plus fortement contre les discriminations, le sexisme, les violences policières, les différentes formes de racismes, en particulier celles-ci qui se développent dans la période, l'islamophobie, l'antisémitisme... et pour l'égalité des droits, les libertés publiques et numériques. Face au durcissement

autoritaire et réactionnaire du gouvernement, notamment avec les lois liberticides sur le « séparatisme » et la « sécurité globale », la FSU doit s'engager sans réticences, ni crispations. Exiger le retrait de ses lois et se battre, dans un arc unitaire large, contre leurs conséquences néfastes déjà à l'œuvre.

Elle ne pourra le faire qu'en analysant et en caractérisant les phénomènes, en s'appuyant sur les sciences sociales, sans avoir peur d'utiliser le vocabulaire adéquat pour qualifier les réalités sociales qu'il recouvre (pour citer un ou deux exemples : islamophobie, racisme systémique...). C'est la seule voie pour permettre de créer les ponts nécessaires et construire les luttes avec les premier·es concerné·es.

Face à un espace médiatique saturé par le discours et les idées nauséabondes de l'extrême droite et à la montée des actes violents qui l'accompagne, la FSU doit développer une analyse des processus à l'œuvre et informer largement les personnels de la dangerosité de ses idées et de ses pratiques. Mais surtout, pour lutter contre le péril fasciste, il est nécessaire d'investir davantage les cadres unitaires de lutte, de manifester dans la rue notre opposition aux discours de rejet et de haine et réaffirmer sans concessions nos valeurs de solidarité, d'égalité entre toutes les citoyen·nes.

Alors que les discriminations et les violences sexistes n'ont jamais eu autant de visibilité, les politiques publiques ne répondent pas à l'enjeu de lutter efficacement contre celles-ci. Elles continuent de s'inscrire dans un système de domination patriarcal contre lequel il faut lutter en articulant tous les niveaux de mobilisation (égalité des droits, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, lutte contre la précarité...) et en donnant davantage de place et de visibilité aux revendications féministes dans toutes les mobilisations. Le féminisme doit irriguer nos pratiques syndicales, car lutter contre les discriminations faites aux femmes, c'est faire avancer l'égalité pour toutes et tous. La grève féministe est non seulement un objectif mais une nécessité de s'engager résolument dans sa construction.

Sur l'ensemble de ces questions, cela suppose de se donner les moyens de dialoguer et d'agir dans les cadres larges et sans *a priori* avec les mouvements climat, féministes, antiracistes, antifascistes, y compris ceux qui émergent, et en utilisant de nouvelles formes d'action.

Rompre avec ce système, c'est rompre avec toutes les oppressions, les discriminations, mais aussi avec la domination impérialiste en mettant en avant les solidarités et l'internationalisme. Que ce soit en Palestine ou au Mali entre autres, il faut combattre les logiques guerrières, néocoloniales, oppressives : aller jusqu'au bout de ces réflexions doit interroger sur la présence militaire française dans le monde.

La FSU doit se doter de mandats offensifs qui, appuyés sur des analyses solides et partagées, dégagent les pistes de rupture avec ce système tant au plan écologique, économique, social que sur les questions de droits et libertés. ●



PHOTO : AFP / MATHIEU ALEXANDRE

THÈME 4 :

L'AVENIR DU SYNDICALISME IL EST URGENT D'AGIR

Face aux difficultés rencontrées dans la période, le thème 4 développe une série de mesures que nous considérons comme des urgences.

Urgence à agir face à la gravité de la crise climatique, avec la place de la fédération dans le collectif *Plus Jamais ça* pour développer un profil syndical qui porte la question d'un syndicalisme de transformation sociale ET écologique. Ce collectif est profondément novateur par sa capacité à faire travailler ensemble des structures aux objectifs initiaux différents, ce qui, en retour, provoque un changement de point de vue de chacun·e. La création d'un secteur « écologie » aiderait la FSU à être plus à l'initiative, à alimenter et mutualiser les réflexions et actions.

Urgence à agir pour porter le travail syndical à l'échelle internationale, pour une FSU internationaliste qui fasse vivre des campagnes européennes pour la justice sociale et climatique, développe la solidarité avec les peuples opprimés (comme le peuple palestinien par exemple) et porte dans le mouvement social la critique des guerres et du néocolonialisme (Françafrique notamment).

Urgence à reprendre l'initiative sur le terrain social contre toutes les facettes du néolibéralisme, en développant des mobilisations avec les personnels afin de créer les rapports de force nécessaires. Cela passe par la réaffirmation de l'appartenance de la FSU au camp de la transformation sociale, donc par des mobilisations syndicales « classiques », mais aussi par l'attention à porter en direction des nouvelles formes de luttes (Gilets jaunes, Marches pour le climat, #MeeToo, #BlackLiveMatters...), dont il faut savoir intégrer les préoccupations et qui contribueront à renforcer notre camp social.

Urgence à agir pour éviter que le pseudo-dialogue social n'engule le syndicalisme dans des réunions sans fin et sans la moindre avancée sociale, qui risquent de happer nos forces militantes et créeraient une distance dangereuse avec les personnels. La force de la FSU est au contraire la proximité de ses syndicats nationaux avec le terrain, la capacité à développer un syndicalisme qui veut changer profondément la société.

Urgence à réagir face à la loi de transformation de la fonction publique qui, par son attaque contre le paritarisme, met en difficulté notre syndicalisme, en particulier les plus gros syndicats

ZOOM

Le zoom « laïcité » a été l'objet de multiples réécritures, liées à des approches diverses. L'ÉE a défendu l'idée selon laquelle la laïcité ne doit pas être abordée sous l'angle principal des « attaques » dont elle serait l'objet – succession de buzz médiatiques – dans les « territoires perdus de la République », syntagme à forte connotation raciste qui cible les quartiers populaires. Dans le contexte actuel, il est indispensable de dénoncer l'instrumentalisation de la laïcité à des fins xénophobes, islamophobes, les mesures liberticides, normatives prises en son nom. Tout en rappelant les principes de la laïcité que nous voulons promouvoir et les objectifs qu'elle doit viser : garantir la liberté de conscience, accueillir la différence, la diversité, l'égalité des droits, la lutte contre les discriminations, avec, pour l'éducation, un service public laïque mettant fin au dualisme scolaire. Et heureusement, au-delà du zoom spécifique, d'autres points sont traités comme le scandaleux rapport Obin et la formation des enseignant·es à la laïcité (à l'opposé de la vision de Blanquer), le développement de l'islamophobie et les attaques contre les militant·es et universitaires accusés d'islamo gauchisme.



PHOTO : D. R.

de la fédération dans l'Éducation, qui portaient dans les CAP, dont ils avaient fait des cadres transparents garantissant l'égalité de traitement, des formes de structuration collective, aujourd'hui affaiblies. Il nous faut donc travailler de nouveaux ressorts contre les pressions hiérarchiques, autour des questions de métiers, de justice sociale et climatique, d'égalité femmes-hommes, et ne pas lâcher le terrain de la défense individuelle et collective, qui passe aussi par les luttes.



Urgence, toujours, à renforcer le fonctionnement fédéral à tous les niveaux et notamment au plus près des syndiqué·es. C'est la section départementale FSU qui reste l'échelon de proximité pertinent, avec les mobilisations interprofessionnelles à construire localement. C'est le creuset d'un fédéralisme transcendant les liens entre syndicats et syndiqué·es de la fédération. Il faut poursuivre l'aide à apporter aux SD pour leur meilleur investissement dans le fonctionnement national.

Urgence à agir pour adapter notre syndicalisme aux milieux professionnels dans lesquels nous intervenons. Il est décisif que toutes les salarié·es, quels que soient leur genre, leur statut professionnel, leur couleur de peau, puissent se sentir défendu·es, représenté·es par la FSU et ses syndicats nationaux, qu'ils-elles puissent s'y insérer pleinement. En particulier, il faut mener une réflexion poussée pour permettre aux personnes susceptibles d'être en butte à des discriminations raciales d'y trouver toute leur place. Il nous faut relayer les mobilisations et revendications des personnels précaires, et organiser avec les titulaires une solidarité concrète.

Urgence à agir avec le mouvement des retraité·es, qui témoigne d'une unité exemplaire et pérenne dans le G9, pour défendre la protection sociale dont les mécanismes collectifs et solidaires sont lourdement attaqués (Sécurité sociale, pensions, PLFSS, PSC, 5^e branche autonomie) et urgence à doter la FSU d'un outil de travail sur ces questions à la hauteur des enjeux fédéraux : un secteur « protection sociale » mettant en synergie actif·ves et retraité·es.

Urgence, enfin, à faire en sorte que les mandats de la fédération de construire un nouvel outil syndical avec CGT et Solidaires se concrétisent. Face à toutes les attaques libérales, face à la menace grandissante d'une arrivée au pouvoir de l'extrême droite, avec un mouvement syndical globalement en difficulté, il est urgent que le syndicalisme de transformation sociale trouve la voie du rassemblement. Nous ne pouvons plus nous contenter de rappeler tous les trois ans la nécessité d'œuvrer à ce nouvel outil syndical. Il faut pousser les feux avec la CGT ET Solidaires (oui les deux...) en mettant en place des cadres de débats, d'échanges, de structurations communes plus pérennes (dans la FP par exemple, ou par des listes communes aux élections professionnelles quand c'est possible) afin d'avancer vers des états généraux du syndicalisme de transformation sociale. ●

TROIS QUESTIONS À FRANCK GAUDICHAUD⁽¹⁾Victoire de Boric au Chili :
quels défis pour
le mouvement social ?

PHOTO: D. R.

✓ **La victoire de Gabriel Boric au Chili est un signe d'espoir pour la gauche de transformation sociale à travers le monde. Que signifie-t-elle pour le Chili et quelles sont ses origines ?**

La victoire de Gabriel Boric, soutenu par une coalition du *Frente amplio* et du Parti communiste, est d'abord une victoire populaire contre une extrême droite néopinochetiste qui revendique l'héritage de la dictature, le néolibéralisme et promettait la criminalisation du mouvement autochtone *Mapuche*, des féministes, des LGBTQI et du mouvement social. C'est aussi la victoire de la gauche face aux socio-libéraux – la Démocratie chrétienne (DC) et le Parti socialiste (PS) – qui ont gouverné le Chili de 1990 à 2010 et durant la dernière présidence de Michelle Bachelet.

Cette victoire est en partie le fruit de la grande révolte populaire d'octobre 2019 contre l'héritage de trente années d'un néolibéralisme radical, géré par la droite et les socio-libéraux. Elle intervient dans un contexte d'abstention majoritaire au premier tour et de forte défiance vis-à-vis de tous les partis politiques, y compris ceux de la coalition de gauche. Enfin, la victoire de Boric est à relier au résultat du référendum de 2020 et aux élections de 2021 pour la Convention constitutionnelle, très marquée à gauche, qui doit mettre fin à la constitution Pinochet de 1980.

Alors qu'au premier tour, l'extrême droite de José Antonio Kast était en tête, le sursaut en faveur de Boric a été porté par une mobilisation des femmes, des quartiers populaires et de la jeunesse. Mais Boric n'a pas reçu carte blanche : il s'agit

plutôt d'un vote de rejet contre l'extrême droite et aussi de protection du processus constituant en cours.

✓ **À quelles difficultés le nouveau gouvernement chilien va-t-il être confronté pour mener à bien son programme électoral ? Quelles limites à son action ?**

Il faut d'abord insister sur les limites de la coalition : le *Frente Amplio* comprend des militant-es de gauche sincères, mais aussi tout un secteur social-démocrate qui pense qu'il faut s'allier avec le PS et les sociaux-libéraux pour gouverner. La majeure partie de l'aile gauche a quitté ce mouvement en 2019 lorsque Boric a négocié avec la droite un accord pour « la paix sociale » dans un contexte de violente répression des mobilisations. Cet accord, qui tentait de canaliser la lutte, a été perçu par certain-es comme une trahison. Dans l'entre-deux tours, la coalition, malgré les réticences du PC, a fortement modéré son programme postnéolibéral qui met en avant notamment le soutien à une santé et à une éducation publiques, une fiscalité accrue sur les plus riches et la mine, et la reconstruction d'un système de retraite plus juste. Les augmentations de salaires et d'impôts ont été revues à la baisse. Ce « recentrage », qui risque d'être amplifié une fois au pouvoir en mars prochain, va créer des tensions car les attentes de la rue sont fortes.

Gabriel Boric, 35 ans, aura aussi du mal à gouverner car il a face à lui une oligarchie très puissante. Il n'a pas de majorité au Parlement et devra négocier ses mesures sociales avec la DC et le PS. Il affrontera une nouvelle opposition d'extrême droite forte, alliée aux pouvoirs économiques en place. Il sera confronté à

l'inconnu quant à la mise en place fin 2022 de la nouvelle constitution. Le risque est donc fort que le jeune président renoue avec le refrain – traditionnel depuis 1990 – du changement « dans la mesure du possible », premier pas vers nombre de reniements qui pourraient favoriser Kast. Le mouvement populaire aura une grande responsabilité pour pousser les réformes sociales, accompagner la mise en place de la constitution et imposer un élargissement de l'espace des possibles.

✓ **Quelles sont les attentes au sein du mouvement social et de la gauche syndicale au Chili par rapport à cette nouvelle présidence ?**

Les attentes sont à la fois fortes et l'espoir de changements structureux modérés ! Ainsi le mouvement féministe, très puissant, a appelé à battre Kast tout en se disant prêt à la mobilisation durant le mandat Boric. Le mouvement social sait qu'il devra compter sur ses propres forces. Le défi est notamment de reconstituer des dynamiques de délibération « *par en bas* », comme avec les assemblées territoriales de 2019, tout en affrontant une grave crise économique et la pandémie.

Le syndicalisme, fragmenté, reste très affaibli depuis la dictature. En 2019, la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) n'a pas été en capacité d'accompagner la révolte, en freinant même la reconduction de la grève nationale. Durant la campagne, Boric a parlé de la semaine de 40 h, d'une nette augmentation du salaire minimum et de la légalisation de la négociation par branche : le défi pour le syndicalisme de lutte est de le prendre au mot !

Dans l'immédiat deux questions sont cruciales : celle de la libération et de l'amnistie des prisonniers politiques liés à la criminalisation des luttes sociales de 2019 et celle du peuple *Mapuche*. Concernant ce dernier, la question de l'autodétermination, de la restitution des terres usurpées et de la construction d'un État plurinational est un défi majeur. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR ANTOINE VIGOT

1) Professeur en histoire et études latino-américaines à l'université Toulouse Jean-Jaurès, coprésident de l'association France Amérique latine, coordinateur de l'ouvrage collectif *Gouvernements progressistes en Amérique latine (1998-2018). La fin d'un âge d'or*, Presses universitaires de Rennes, 2021.



Des partisans de Boric le 14 décembre 2021, à Antofagasta.



Irlande et question nationale



L'histoire de l'Irlande, petit État de la périphérie européenne, est assez méconnue. Elle est pourtant marquée par une spécificité historique non négligeable, ayant été la seule colonie en Europe.

Le processus de colonisation de l'Irlande remonte au XVI^e siècle, avec l'implantation de colons protestant-es dans le nord de l'île qui précède la conquête de l'ensemble de l'île par Henri VIII. Les questions coloniale et religieuse furent d'emblée mêlées. Si l'annexion officielle de l'Irlande date de 1801, l'île était déjà gouvernée depuis Londres, dont les décisions prévalaient sur celles du Parlement irlandais, lui-même aux mains des élites protestantes. Tout au long du XIX^e siècle, le pouvoir britannique se trouva confronté aux revendications des catholiques concernant la question agraire, les discriminations religieuses et la volonté d'autonomie politique.

Dans un pays resté pour une grande part à l'écart de l'industrialisation, il se constitua pourtant une classe ouvrière et un mouvement ouvrier dont le lien avec le mouvement nationaliste était complexe. Dans les années qui précédèrent la guerre d'indépendance, une agitation sociale d'ampleur se déploya, de la grève de 1913 à Dublin à celle de 1919 à



Belfast. La grève de 1913 posa avec acuité la question de la solidarité de classe, en Irlande et de part et d'autre de la mer d'Irlande. Elle cherchait en effet le soutien du mouvement syndical britannique et s'opposait à un patronat dublois dont la figure principale, William Martin Murphy, était un nationaliste convaincu. Mais les syndicats britanniques finirent par trahir les grévistes, tandis que l'Église catholique soutenait les patrons, contre les socialistes.

La route vers l'indépendance

Parmi ceux-ci, James Connolly plaidait pour une république socialiste unifiant travailleur-euses catholiques et protestant-es, tentant d'articuler théoriquement et pratiquement anti-impérialisme et lutte des classes. C'est ainsi qu'il se retrouva

à participer à l'insurrection de 1916 à Dublin, en compagnie de nationalistes conservateurs. Ce fut une tentative hardie contre l'impérialisme britannique en pleine guerre mondiale mais elle était mal préparée, notamment sur le plan militaire, et connut un échec rapide et inéluctable, sans jouir du soutien de la majorité des Irlandais-es à qui Londres avait promis le *Home Rule* (une forme d'autonomie politique sans indépendance).

Cependant, la violence de la répression britannique fit basculer l'opinion et conduisit à en faire le point de départ du mouvement qui mena à l'indépendance en 1921-1922. Celle-ci fut pourtant obtenue dans le cadre d'un rapport de forces militaire très défavorable, qui permit au gouvernement britannique d'imposer la partition de l'île. Ainsi, six comtés du Nord-Est (l'Ulster), à majorité protestante, demeurèrent dans l'Empire. Cette partition du pays provoqua une guerre civile qui ne s'acheva qu'en 1923. Elle mit aussi un terme aux espoirs des socialistes. James Connolly prédit lucidement en 1922 un « *carnaval de réactionnaires tant au Nord qu'au Sud* », la division durable du mouvement ouvrier irlandais et l'affaiblissement de toute perspective d'émancipation.

Se mit en place au Sud une théocratie, à la tête de laquelle alternèrent deux fractions de la bourgeoisie, l'une plus favorable à une économie demeurant très liée au Royaume-Uni, l'autre au développement d'un capitalisme national, face à un mouvement ouvrier laminé.



James Connolly.



24 avril 1916, l'insurrection de Pâques éclate quand des centaines de combattants indépendantistes proclament la République irlandaise à Dublin.

PHOTOS : D. R.



À Belfast, mural de Bobby Sands.

Au Nord s'installa un régime socialement et politiquement discriminatoire à l'égard des catholiques, sous l'égide de Londres et d'un Parlement nord-irlandais tenu par les Unionistes (ou Loyalistes), favorables au maintien de l'Ulster au sein du Royaume-Uni.

Vers l'unification ?

À la fin des années 1960 émergea en Irlande du Nord un mouvement pour les droits civiques qui exigeait la fin des discriminations imposées aux catholiques notamment en termes de logement et d'emploi. Derry (que les Britanniques et les Unionistes appellent Londonderry) en fut le cœur, à partir de 1968. Il s'agissait d'un mouvement non nationaliste qui tenta d'établir des alliances entre les communautés catholique et protestante, et auquel participaient des militants révolutionnaires. La répression contre lui occasionna le début des « Troubles », qui firent plus de 3 500 mort-es en trois décennies. La question nationale s'invita en effet avec l'entrée en scène des groupes paramilitaires unionistes et de l'Irish Republican Army (IRA), favorable à la lutte armée pour obtenir la réunification de l'Irlande. Face aux émeutes de 1969, les autorités nord-irlandaises demandèrent l'intervention de l'armée britannique, l'Irlande du Nord devenant dès lors une zone occupée, sous le contrôle direct de Londres. Le niveau de tension et de mobilisation monta encore lorsque Londres imposa la détention sans procès en 1971. C'est contre cette mesure que fut lancée la manifestation massive qui se termina par le massacre du *Bloody Sunday*, le 30 janvier 1972. Les rangs de l'IRA, jusqu'à marginalisée, se renforcèrent alors tandis que le mouvement pour les droits civiques se retrouvait très affaibli.

Les violences se poursuivirent dans les années 1970 et 1980, autour du seul enjeu de la réunification, à laquelle le prolétariat protestant ne pouvait adhérer. La répression britannique était féroce avec notamment la grève de la faim de prisonniers républicains, parmi lesquels Bobby Sands, pour obtenir le statut de prisonniers politiques, face à Margaret

Thatcher qui préféra les laisser mourir, en 1981. À partir du milieu des années 1980, la population nord-irlandaise apparaît de plus en plus hostile à la violence, tandis que débutaient les discussions qui finirent par aboutir aux accords de paix de 1998. L'Irlande du Nord retrouva alors son autonomie politique sous l'égide d'un exécutif incluant le Sinn

Fein (correspondant politique de l'IRA), tandis que l'IRA déposait les armes et que les soldats britanniques étaient évacués, les postes de contrôles démantelés.

La situation s'est nettement modifiée depuis lors et ce pour trois raisons principales, qui remettent au premier plan la question de la réunification. La première est le Brexit, contre lesquels les Nord-Irlandais-es se sont majoritairement prononcés. En effet, il ne s'agit rien moins que d'établir une frontière économique qui séparerait l'Ulster du reste du Royaume-Uni, et l'arrimerait partiellement à l'Eire, ou de rétablir une frontière politique entre Ulster et Eire, avec points de contrôle et possible regain



Le mur séparant les communautés catholique et protestante à Belfast, le 25 janvier 2017.

de violence. S'ajoute à ce contexte que les Unionistes traversent une grave crise de succession. De plus, leurs députés, qui furent souvent faiseur-euses de roi au Parlement britannique en soutien aux Conservateurs, ne sont pour l'heure plus nécessaires à Boris Johnson.

Deuxième élément, la situation de la République d'Irlande a fondamentalement changé. Situation économique d'abord, puisque malgré la sévère récession qui suivit la crise de 2008, elle n'est pas revenue à ce qu'elle était avant le « boom » du « tigre celtique », profitant à fond de son statut de paradis fiscal. Un élément majeur dans ce domaine est le fait qu'elle n'est pas redevenue un pays d'émigration et a franchi il y a quelques mois le seuil des 5 millions d'habitants pour la première

fois depuis 1851, au lendemain de la Grande Famine.

Situation politique ensuite, avec l'affaiblissement des deux partis politiques de droite/centre droit qui ont rythmé la vie électorale depuis la guerre civile, et qu'à peu près plus rien ne distingue, et l'émergence du Sinn Fein aujourd'hui principal parti de gauche, à la tête notamment de la ville de Dublin de 2015 à 2018.

Situation sociale enfin avec l'affaiblissement considérable de l'influence de l'Église catholique, qui se traduit notamment par le vote par référendum du mariage pour tou-tes, puis de l'avortement.

La troisième raison est démographique et donne des sueurs froides aux Unionistes. On attend encore le résultat du dernier recensement, mais il confirmera sans aucun doute les tendances observées lors du précédent, en 2011 : pour la première fois, la proportion de personnes se déclarant protestantes en Ulster était inférieure à 50 %, et les démographes prévoient que les catholiques seraient bientôt majoritaires. Il n'y a pas lieu d'en tirer des conséquences politiques automatiques, comme si les catégories religieuses se traduisaient nécessairement en appartenances politiques, mais cela modifie forcément la situation.

Pour toutes ces raisons, la perspective d'une réunification, qui paraissait fort éloignée, bien que théoriquement la possibilité en soit incluse dans les accords de paix de 1998, est devenue une perspective possible et concrète, majoritaire dans la République. Elle est reprise, y compris par Fine Gael, parti longtemps taxé de « partitionnisme » et dont le discours « révisionniste » se distingue radicalement du récit nationaliste républicain.

Un référendum au Nord et au Sud n'est pas exclu.

Les aspirations nationales demeurent pourtant contradictoires en Irlande du Nord, et la perspective d'une issue qui soit une simple traduction du renversement démographique ne serait pas sans danger. Il faudrait donc s'appuyer sur les forces qui s'opposent aux divisions religieuses, notamment au sein de la jeunesse.

Reste à savoir également si les Conservateurs au Royaume-Uni renonceraient à l'Ulster, qui est sans doute plus un poids qu'un atout, mais qui peut susciter une réaction identitaire en phase avec certaines tendances à l'œuvre aujourd'hui de par le monde. ●

INGRID HAYES

Israël : nommer l'apartheid pour mieux

La dénonciation de la situation que le gouvernement israélien fait vivre au peuple palestinien est actuellement l'objet d'une campagne internationale où la caractérisation de régime d'apartheid est mise en avant.

Le 22 octobre 2021, le gouvernement Bennett a interdit et classé comme « terroristes » six ONG palestiniennes qui relatent au quotidien les vexations, violences et discriminations que subissent les civils palestiniens, en Israël comme dans les territoires occupés. Ce choix est politique : ces ONG sont criminalisées car elles ont contribué à documenter la réalité du régime israélien d'apartheid. On peut noter entre autres les rapports de l'ONG israélienne B'Tselem ou Human Rights Watch ou, en 2017, le rapport Falk-Tilley, enterré par le secrétaire général de l'ONU sous pression américaine et israélienne.

La Convention de 1973 sur l'apartheid comptait justement au titre des actes d'oppression caractéristique d'un tel régime le fait de « persécuter des organisations ou des personnes, en les privant des libertés et droits fondamentaux, parce qu'elles s'opposent à l'apartheid. » La répression actuelle montre la fébrilité du gouvernement israélien face à cette accusation. En effet, la dénonciation de cet apartheid, fondée sur les principes du droit international, est devenue un cadre d'analyse largement partagé au sein des mouvements de solidarité avec la Palestine et au-delà. À titre d'exemple, en Europe, la Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine, ECCP, a adopté ce cadre d'analyse en septembre 2021. En



PHOTO : D. R.

France, l'AFPS ou la Plateforme des ONG pour la Palestine ont également lancé des campagnes d'information sur ce thème.

En mai 2021, même le ministre des Affaires étrangères français, Jean-Yves Le Drian, reprenait le terme et a parlé « d'un risque d'apartheid » si un État palestinien ne voyait pas le jour.

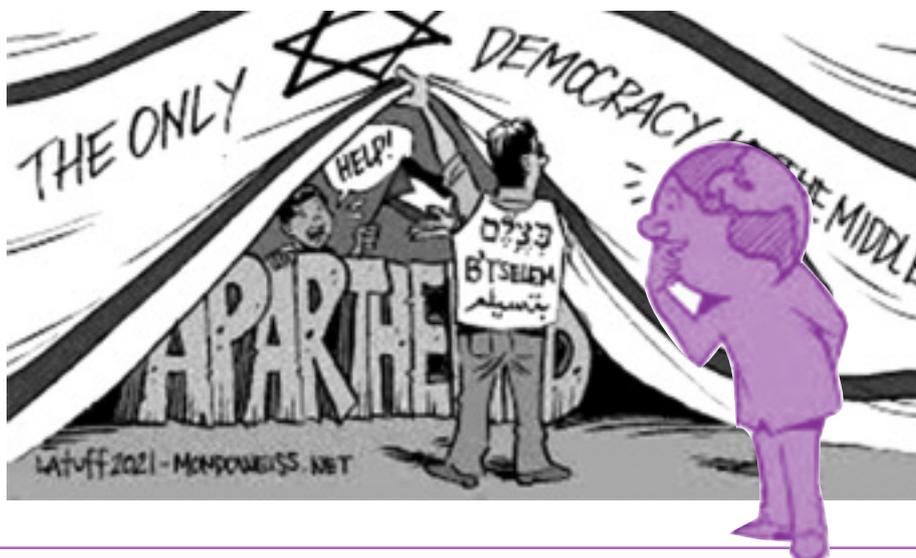
L'apartheid, un crime défini par le droit international

Jusqu'en 1991, le terme « apartheid » a fait référence au régime raciste d'Afrique du Sud. Les luttes contre ce régime ont permis de forger un concept juridique indépendant, relevant de la catégorie des crimes contre l'humanité. L'apartheid est

condamné depuis 1969 par la Convention internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Celle-ci a été signée par Israël en 1979. La Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, entrée en vigueur en 1976, évoque « des actes inhumains commis dans le but d'établir et de maintenir la domination d'un groupe racial de personnes sur tout autre groupe racial de personnes et de les opprimer systématiquement. »⁽¹⁾. Le statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) mentionne « le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination », « l'intention de maintenir ce régime » et fait référence aux responsabilités pénales devant la CPI de celles et ceux qui commettent de tels actes. .

Que recouvre l'apartheid ?

Depuis 1948 et sa fondation, l'État d'Israël a établi un système de règles, de pratiques et de lois (loi du retour, loi sur la citoyenneté, loi sur l'entrée en Israël, loi sur la propriété des absents, notamment) qui a institutionnalisé une oppression systématique, des discriminations entre citoyens juifs et non-juifs et enraciné la suprématie des uns sur les autres. En 2018, la Loi fondamentale sur l'État-nation du peuple juif a consacré cette domination dans les fondements juridiques constitutionnels d'Israël, notamment en termes politiques, en réservant le droit d'autodétermination





aux seul-es citoyen·nes juifs et juives et en inscrivant la colonisation comme valeur nationale.

Ce système entraîne une fragmentation géographique et juridique du peuple palestinien selon le statut et la résidence. La division des Palestinien·nes selon leur domicile en Israël (à Jérusalem-Est, dans les territoires occupés de Gaza et de Cisjordanie, ou à l'étranger pour celles et ceux qui, de 1947 à 1949, ont subi la Nakba et le nettoyage ethnique qui a suivi) entretient la domination et la dépossession. Ce système empêche de fait l'existence d'un État palestinien viable. Il est perpétué au moyen d'une violence civile (violences protégées des colons dans les territoires occupés), institutionnelle (discriminations légales, arrestations, blessures, assassinats par les forces israéliennes) et d'« actes inhumains » au regard du droit.

Faire reconnaître la réalité du régime d'apartheid israélien et le démanteler - ce qui ne signifie pas une remise en cause de l'État d'Israël - est un objectif central pour la société civile palestinienne et fait l'objet d'une campagne internationale où toutes les organisations françaises impliquées dans la solidarité avec le peuple palestinien ont leur place. ●

ANTOINE VIGOT

1) Le terme de « groupe racial » doit être entendu comme une construction sociale, non comme une donnée biologique.

ENTRETIEN AVEC THOMAS VESCOVI⁽¹⁾

Où va Israël ?

✓ **ÉE :** *En mars 2021, une coalition nationale a remplacé Netanyahu, allant de l'extrême droite à la gauche travailliste et aux islamo-conservateurs du parti arabe Ra'am. Quelle est la conséquence sur la politique israélienne ?*

Pour le camp progressiste, la fin de l'ère Netanyahu est un soulagement. Il a droitisé la société et le pouvoir sans commune mesure, multipliant les lois liberticides à l'encontre de ses opposants. Concernant le peuple palestinien, la présence de figures du camp de la paix au sein de l'actuelle coalition gouvernementale reste anecdotique face à cette réalité : au moins 70 député·es, sur les 120 que compte le Parlement israélien, sont ouvert·es à l'idée d'une annexion du territoire palestinien de Cisjordanie, tandis qu'au moins 90 s'opposent à la création d'un État palestinien sur les bases du droit international. Ainsi, ce gouvernement a annoncé en octobre le placement de six ONG palestiniennes, parmi les plus actives dans la défense des droits humains, sur la liste des groupes « terroristes », et un nouvel appel d'offres pour la construction de 3 000 logements dans les colonies de Cisjordanie.

✓ **ÉE :** *Ton livre sur l'histoire des gauches israéliennes s'intitule L'échec d'une utopie. Où en sont ces formations ?*

Elles sont tiraillées entre deux grandes tendances. Le Parti travailliste (sept député·es) reste fidèle au sionisme, c'est-à-dire à la défense d'un État appartenant et délivrant des privilèges à un groupe national dominant, délaissant par ailleurs la question palestinienne au profit de thèmes plus fédérateurs au sein du camp progressiste juif : droits des LGBT, féminisme, logements accessibles... Cependant, le centriste Yaïr Lapid (dix-sept député·es), s'est engagé sur ce créneau, au point d'être devenu le principal opposant à Netanyahu. Lapid ajoute le soutien à la « start-up nation » israélienne et mène une bataille contre l'influence des ultra-orthodoxes dans le champ politique : sujet prioritaire, selon une enquête d'opinion, pour 59 % des Juif·ves israélien·nes. Il a ainsi renforcé la marginalisation des travaillistes et surtout récupéré bon nombre de leurs potentiels électeur·trices, notamment jeunes cadres urbains.

L'autre tendance consiste à envisager un dépassement du sionisme en prônant l'émergence d'une gauche arabo-juive. Cette aspiration s'appuie désormais sur deux forces politiques. D'un côté, la Liste unifiée (six député·es) menée par le communiste arabe Ayman Odeh. De l'autre, le Meretz (six député·es) qui lors des dernières élections comptait trois Arabes sur les neuf premier·es de sa liste. Toutefois, ces

deux forces ne semblent pas près de converger : quand le Meretz prône l'égalité, voire un retour au théorisme sionisme socialiste, et accepte de siéger dans un gouvernement comprenant l'extrême droite, Odeh et ses alliés nationalistes arabes développent un discours anticolonial s'attaquant aux fondations et institutions de l'État d'Israël, et prônent un front politique contre les partis ultraorthodoxe et l'extrême droite.

✓ **ÉE :** *Quelles perspectives politiques pour les Palestinien·nes et les « Arabes israélien·nes » vivant en Israël ?*

Dans une société juive israélienne fracturée politiquement, les dirigeant·es estiment que des voix sont à prendre parmi les 18 % d'électeur·trices arabes. La liste unifiée, en rassemblant l'ensemble des partis arabes sur une seule liste, a obtenu en 2020 un record de quinze député·es, enregistrant plus de 90 % des voix dans les grandes villes arabes d'Israël et une participation arabe record : 65 % de votants. La situation était claire : si l'opposition à Netanyahu souhaitait former une coalition sans l'extrême droite et les religieux, il fallait négocier avec Odeh. Sauf qu'au sein de l'opposition à Netanyahu, plusieurs député·es ont marqué leur refus de former un gouvernement qui

n'aurait pas de « majorité juive » au Parlement, et serait soutenu par des « antisionistes ».

À l'inverse, les islamo-conservateurs de Ra'am (quatre député·es) développent un autre discours et obtiennent des soutiens dans l'ensemble du champ politique israélien : « pensons d'abord à notre communauté plutôt qu'aux Palestiniens des Territoires occupés, Israël restera un pays juif. À défaut d'une égalité, luttons pour de nouveaux droits et notre bien-être ». Ils ont ainsi pu jouer les faiseurs de roi lors des dernières élections et obtenir des engagements sur différents sujets prioritaires, tels que des investissements pour les Bédouin·es ou la lutte contre la criminalité dans les municipalités arabes, parmi les plus pauvres du pays.

Derrière la division se cache cette réalité : il n'est plus possible en Israël d'ignorer la voix des Arabes. Les émeutes qui ont éclaté ce printemps dans de nombreuses villes arabes ou « mixtes » d'Israël, en soutien à la révolte des Palestinien·nes de Jérusalem, montrent que la jeunesse arabe d'Israël ne se contentera pas de subsides et qu'elle refuse le qualificatif d'« Arabe israélien ». Elle est une composante à part entière du peuple palestinien auquel son destin est lié ●

PROPOS RECUEILLIS PAR ANTOINE VIGOT

1) Chercheur indépendant en histoire contemporaine, auteur de *L'échec d'une utopie. Une histoire des gauches en Israël*, La Découverte, Paris, 2021.

Sans les femmes, le monde s'arrête

La grève féministe, c'est la grève du travail salarié, mais aussi la grève du travail invisible à la maison : arrêter d'effectuer les tâches domestiques et/ou parentales pour démontrer la place des femmes dans la sphère sociale et privée. La construction d'une grève féministe connaît plusieurs précédents à l'étranger, sur lesquels nous pouvons nous appuyer.



La joie des Islandaises dans les défilés le 24 octobre 1975.

La grève féministe induit de dépasser le concept habituel de grève du travail en l'étendant à d'autres secteurs de la vie sociale et familiale : la consommation, l'éducation et l'accompagnement des tiers. La grève féministe dont se revendiquent aujourd'hui de nombreux mouvements a commencé en 2016 en Pologne pour lutter contre une loi très restrictive sur l'avortement. Les Argentines y ont appelé en 2017 contre les violences et un mot d'ordre international de grève a été lancé. Elle s'est depuis étendue en Espagne avec des millions de grévistes, en Italie, en Belgique, en Suisse.

Les Islandaises et Suissesses, des pionnières

En Islande, le 24 octobre 1975, conséquence de l'action lancée par le groupe féministe radical *Redstockings*, le pays a été paralysé, écoles, crèches, lieux de culture et lieux de consommation courants. Que ce soit dans la sphère du travail ou dans leur sphère privée, plus de 90 % des femmes étaient en grève. Bilan : 30 000 manifestantes à Reykjavik sur 220 000 habitant-es en Islande. Trois autres grèves ont eu lieu en 1985, 2005 et 2010 (50 000 manifestantes).

Le 14 juin 1991 en Suisse, première grève féministe de l'histoire du pays. Organisée au niveau local, de façon décentralisée,

son succès est sans appel : 500 000 femmes (sur 4 millions d'habitant-es) descendent dans la rue et se mobilisent. Le 14 juin 2019, de nouveau, 500 000 personnes manifestent avec des revendications sur l'égalité salariale, la reconnaissance du travail domestique, des violences domestiques et du harcèlement de rue.

En Espagne, des millions de femmes dans la rue

Suite au lancement de l'appel féministe à une grève internationale en 2017, les Espagnoles ont décidé de faire une grève de 24 heures, le 8 mars 2017. Malgré un laps de temps très court pour la préparer, le mouvement de débrayage national de trente minutes a pris une ampleur inattendue. Des assemblées se sont alors tenues tous les 8 des mois suivants, la construction de la grève s'est d'abord faite au niveau local, dans les quartiers et dans les entreprises. Les assemblées se sont ensuite élargies pour aboutir à une large assemblée nationale pour construire la grève et élaborer un manifeste regroupant l'ensemble des revendications, les propositions et les outils pour faire la grève.

Le 8 mars 2018, ce sont 5 à 6 millions de femmes qui font grève ou débrayent quelques heures, soutenues par 82 % de la population espagnole qui pensait qu'il



Il y avait des raisons pour une grève des femmes. Des hommes ont reversé une partie de leur salaire en solidarité avec la grève. L'une des forces de ce mouvement a été son auto-organisation via des assemblées générales de femmes dans les quartiers et dans les villes, et l'une de ses originalités, la « grève du care » ouvrant de nombreux débats sur l'articulation entre travail reproductif et non-reproductif dans la société capitaliste. Cette démonstration de force a permis à la cause féministe de s'imposer dans le débat public, de gagner en visibilité afin de s'imposer dans l'agenda politique et médiatique et mettre en évidence que les inégalités de sexe sont construites socialement et sont le fruit d'un système d'exploitation et de domination. Un mouvement féministe doit articuler critique du patriarcat et critique du capitalisme et porte en lui-même un changement global de la société.

Ici et maintenant construire la grève féministe

Même si le mot d'ordre de la grève féministe en France n'a pas encore pris la dimension des expériences que nous venons de relater, la montée en puissance des mobilisations des femmes – « 15h40 : l'heure des comptes », mobilisation retraites, les Rosies en décembre 2020, le 8 mars 2020 des « grandes gagnantes », la montée en puissance du mouvement contre les violences faites aux femmes – ouvrent le champ des possibles. Intégrer les revendications féministes dans toutes nos mobilisations, investir les collectifs nationaux et locaux sont des enjeux syndicaux majeurs. La grève féministe se construit au niveau des oppressions subies, au plus près de celles qui subissent les inégalités et les violences au niveau local. ●

SOPHIE ABRAHAM ET AMANDINE CORMIER



INTERVIEW DE ZOÉ HALLER*

Syndicalisme enseignant et féminisme dans la FSU

* Zoé Haller est l'auteurice d'une thèse, intitulée Genre et syndicalisme. Trajectoires militantes et prise en charge des questions féministes dans les syndicats enseignants de la FSU, soutenue en juin 2021.

✓ **École émancipée** : Tu évoques dans une partie de ta thèse le syndicalisme enseignant et « l'effacement du genre », un « système de genre qui, bien qu'il invisibilise, voire nie, n'en est pas moins structurant dans le monde syndical » ? Peux-tu nous l'expliquer ?

Zoé Haller : On considère souvent que militer pour une femme et pour un homme c'est la même chose, mais dans les faits, ce n'est pas le cas. Cela est lié à des mécanismes qui se jouent en dehors de l'espace syndical, mais aussi à des mécanismes produits au sein même du syndicat. L'organisation du monde du travail enseignant est généralement désignée comme favorable aux femmes, mais cette organisation du travail est aussi une source d'inégalité : la fréquence du modèle conjugal femme enseignante/homme cadre peut déboucher sur une répartition inégalitaire des tâches et une perception du « temps libre » lié au métier d'enseignante qui les assigne au travail domestique.

Il existe également une différenciation liée au rapport au militantisme, suivant que l'on est femme ou homme et une socialisation au politique différente. À l'entrée dans la vie active, les femmes et les hommes n'ont pas le même capital militant. Ces différences initiales – une connaissance différente des codes, des conventions militantes – expliquent les différences de trajectoire. La FSU et ses syndicats reproduisent ces inégalités de façon involontaire : le modèle syndical de surinvestissement, d'ultra disponibilité, le stéréotype du militant charismatique, engagé, qui en impose, éloignent les femmes et les légitiment moins dans les combats qu'elles peuvent porter.

✓ **ÉE** : Qu'appelles-tu le « modèle masculin neutre » ?

ZH : L'expression est de Cécile Guillaume et renvoie à un modèle de syndicalisme pensé par des hommes et pour des hommes. D'autre part, on considère que, comme les syndicats sont engagés dans les luttes pour l'égalité, l'espace syndical serait exemplaire et exempt de stéréotypes de sexe. Par ailleurs, contrairement aux autres champs du monde du travail, les femmes sont nombreuses et depuis longtemps dans les organisations syndicales enseignantes. Si l'on se fie à cet héritage historique et à cette réalité, « tout ne peut qu'aller bien pour les femmes » et, dans ce



LIONEL BONAVENTURE / AFP

contexte, il est difficile de penser les questions d'inégalités femmes-hommes.

✓ **ÉE** : Parlons un peu de la parité, des mesures contraignantes...

ZH : Le point de départ de ma thèse est un questionnement : comment se fait-il que, dans une profession et un milieu syndical féminisés, à mesure que l'on s'élève dans les responsabilités syndicales, les femmes sont de moins en moins nombreuses ? L'analyse de la dimension structurelle de ces dominations est primordiale, les chiffres ne sont pas tout.

L'engagement féministe de la FSU et de ses syndicats est sincère, mais le fait que certains mécanismes discriminants envers les femmes passent inaperçus délégitime la nécessité de la lutte contre les stéréotypes et les inégalités structurelles. Et il y a toujours cette conviction classique que, dans le syndicalisme, on est dans un milieu égalitaire, exemplaire. Aux yeux de certain-es, inscrire la parité dans les textes équivaldrait à légitimer la différence femmes-hommes, à créer de nouveaux modèles syndicaux d'accès aux responsabilités. Mais la parité a seulement vocation, comme toutes les mesures d'affirmative action, à corriger des inégalités, une situation devenue insupportable du point de vue démocratique et la légitimité des organisations à vraiment représenter les professionnel-les et travailleuses qu'elles défendent.

On remarque que dès qu'on met en place des mesures en faveur des femmes, on marche sur des œufs pour ne pas accabler les hommes. Mais c'est hors de propos : il ne s'agit pas d'accuser

les hommes, ce ne sont pas les hommes qui sont la cible des combats féministes, mais les discriminations et le système qui permet le maintien des inégalités.

On prétend parfois que la parité desservirait les femmes en responsabilité puisqu'elle mettrait en doute la légitimité de leur position et leur capacité réelle à occuper leurs responsabilités. Or les mesures paritaires n'ont rien de pénalisant ou de délégitimant pour les femmes : il s'agit de mesures correctrices visant à faciliter les parcours de femmes empêchées d'accéder à certaines responsabilités.

« En effet, désigner leur sous-représentation aux responsabilités comme le résultat d'un choix dissimule le fait qu'en réalité, elles ne peuvent pas et que lorsqu'elles ne veulent pas, c'est peut-être moins par désintérêt pour la défense collective de la profession que le résultat de normes organisationnelles qui leur sont défavorables. »

Les mesures paritaires n'ont pas vocation à être pérennisées et à déterminer indéfiniment le fonctionnement des syndicats, il s'agit simplement de rééquilibrer une situation inégalitaire. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR INGRID DARROMAN

INTERVIEW COMPLÈTE À LIRE SUR LE SITE DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE.



Les préoccupations climatiques s'accompagnent ces derniers mois d'une offensive des promoteurs de l'énergie nucléaire, chez les néolibéraux mais également à gauche avec notamment F. Roussel et A. Montebourg. Passage en revue des principaux arguments pour engager les discussions sur un sujet crucial et qui nous engage pour des générations.

Le nucléaire, solution au réchauffement climatique : c'est l'argument premier mobilisé depuis quelques années par l'industrie nucléaire. Notons au passage qu'E. Macron est si attaché à lutter contre le dérèglement climatique qu'il vient de passer une alliance avec les pays de l'Est (Hongrie, Pologne) pour que le nucléaire et le gaz fossile soient admis comme pouvant bénéficier des fonds européens dédiés aux énergies propres.

Un KWh d'électricité produit par une centrale nucléaire émet en moyenne 12g de CO²(1), un niveau équivalent aux énergies renouvelables (ENR) éolienne et trois fois plus faible que le solaire. Par comparaison, une centrale au gaz produit 490g de CO² et une centrale à charbon 820g pour une production équivalente. Argument de poids en faveur du nucléaire tandis que le climat s'emballe. Pourquoi alors ne pas embrasser l'engouement d'E. Macron pour le nucléaire ?

Tout d'abord pour une raison de temps. La mise en œuvre du nucléaire est trop lente : la baisse des GES doit être engagée dès maintenant (objectif de baisse de 55 % avant 2030). Or, il faut 10 à 20 ans entre la décision de construire une nouvelle centrale et sa mise en service. D'autant que les efforts seraient considérables : pour éviter 10 % des émissions de GES à l'échelle mondiale, il faudrait construire un réacteur par semaine pendant vingt ans. Les technophiles comptent en général sur des découvertes à venir pour capter, plus tard, le carbone émis ces deux prochaines décennies. Attendre d'hypothétiques innovations, alors que l'urgence est devant nous et les décisions à prendre immédiates, est irresponsable.

D'autre part, si sortir des énergies fossiles implique une électrification du mix énergétique, l'ampleur de cette électrification est corrélée à des choix de société. En France, le premier secteur émetteur de

Démocratie énergétique



PHOTOS : D. R.



gaz à effet de serre est celui des transports (29 % en 2017). Concernant les transports, il est peut-être « envisageable » de basculer le parc automobile vers le tout-électrique, sans modifier notre rapport à la voiture individuelle. Mais de tels projets n'estiment jamais la quantité d'énergie nécessaire à la production d'un parc automobile totalement renouvelé. Quant à penser que ce modèle de société serait extensible à l'échelle de la planète, c'est une pure folie. Une autre option est « possible » : réduire le nombre de voitures individuelles dans notre pays, notamment dans les zones densément peuplées, en faveur de transports collectifs et d'une politique planifiée d'aménagement du territoire. Moins de voitures électriques c'est donc moins de besoin en électricité, mais également moins de batteries, d'émissions de GES

induites par la production de ces biens etc.

Dit autrement, les débats sur notre modèle énergétique ne peuvent être déconnectés d'un ensemble d'enjeux économiques et sociaux.

Le risque nucléaire est-il relatif ?

La promotion du nucléaire s'accompagne chez certains d'une relativisation des risques, au prétexte que d'autres activités industrielles seraient risquées. C'est oublier d'une part les effets de très long terme d'un accident nucléaire et, d'autre part, que la multiplication des centrales augmenterait mécaniquement les risques. À ce jour, le gouvernement japonais ne sait toujours pas comment extraire le combustible restant des cuves des réacteurs de Fukushima. Au-delà des accidents, la gestion des déchets n'est pas résolue. La production d'électricité d'origine nucléaire génère des quantités démesurées de déchets dont une partie est hautement radioactive et le restera pendant plusieurs milliers d'années. Chaque année, 1 200 tonnes de combustible usé sont accumulées et refroidies dans 63 « piscines nucléaires » en France : ils ne sont pas comptabilisés comme des déchets par les autorités car ils sont dits « recyclables ».

S'engager dans un nouveau cycle nucléaire serait également en décalage avec les effets déjà visibles des dérèglements climatiques. Le nucléaire est une technologie lourde et complexe, qui la rend très vulnérable. Il nécessite beaucoup d'eau, c'est pourquoi les centrales doivent être installées en bord de rivière ou en

ue : mener le débat

bord de mer. Mais les situations de stress hydrique et les canicules se multiplient, ce qui conduit déjà à mettre à l'arrêt des centrales durant l'été. En zone côtière, le problème se pose pour les prochaines décennies. La fonte des glaces amorcée conduira à une hausse du niveau des mers dont il est impossible de connaître l'ampleur. En 1999, la tempête a conduit à une submersion des digues de la centrale du Blayais en Gironde. Or ces événements climatiques extrêmes vont s'amplifier. Un système énergétique résilient doit donc à l'avenir être le moins vulnérable possible.

Enfin, la crise climatique est un problème mondial, les réponses doivent être pensées à cette échelle. Les promoteurs du nucléaire souhaitent-ils que cette technologie se diffuse sur toute la planète à l'instar de N. Sarkozy ou E. Macron qui proposaient l'un, un partenariat avec la Libye en 2010 et l'autre avec l'Irak en 2020 ? Plutôt que d'investir 500 milliards d'euros dans le nucléaire d'ici 2050⁽²⁾, l'UE ne devrait-elle pas orienter ses fonds vers la recherche et développement pour améliorer des technologies permettant des transferts internationaux de technologie plus sûre ?

L'énergie nucléaire : la moins chère ?

Le coût de production actuel d'un MWh électrique par le parc nucléaire existant est comparable à ce que coûterait la production d'un MWh par des ENR⁽³⁾. Le scénario de RTE (Réseau transport d'électricité) avec 50 % de nucléaire en 2050 serait légèrement plus avantageux qu'un scénario 100 % renouvelable. L'écart est toutefois modeste (10 %), d'autant que les réacteurs de nouvelle génération comme les EPR produisent à ce stade une énergie bien plus coûteuse. Sans compter les conséquences de la gestion des déchets : « 20 milliards au moins pour le démantèlement des centrales existantes (...), 25 milliards pour le seul site de Cigeo dans la Meuse pour gérer les déchets nucléaires ultimes »⁽⁴⁾.

L'énergie nucléaire : la plus efficace ?

C'est sûrement l'argument le plus sérieux des pronucléaires. Les ENR souffrent d'un défaut de continuité auquel le nucléaire (mais également le fossile) est moins soumis, même si les effets du dérèglement climatique posent de sérieuses difficultés au nucléaire. L'éolien et le solaire ne permettent pas de produire de l'électricité lorsqu'il n'y a pas de vent ou de soleil, et cela nécessite donc des systèmes de stockage avec un coût écologique

potentiellement important (batteries, hydrogène). En clair, il n'y a pas de source d'énergie 100 % propre. Au-delà de la recherche à engager pour répondre à cette objection, les ENR nécessitent également des travaux d'infrastructures importants sur le réseau électrique afin de connecter des régions aux différents potentiels en matière de solaire ou d'éolien. Ces investissements publics ne sont pas insurmontables même s'ils sont importants. En tout état de cause, les promoteurs du nucléaire devraient prendre garde à en faire un argument au vu des montants abyssaux demandés pour engager un nouveau cycle nucléaire.

Avenir énergétique = choix démocratique !

E. Macron est en passe d'initier un nouveau cycle nucléaire qui nous engage pour un siècle, tant les investissements et le développement de la filière produiront des contraintes à très longs termes. Devant de tels enjeux, un réel débat démocratique doit s'ouvrir, en y intégrant toutes les coordonnées. Les scénarios publiés cet automne de l'Ademe, de Négawatt ou de RTE montrent tous qu'atteindre un mix énergétique en 2050 avec 100 % d'ENR est possible. Défendre cette option ne doit pas nous conduire à repeindre en vert les ENR : toute production d'énergie produit des externalités négatives, et des difficultés sont à résoudre, notamment la continuité

énergétique. L'objectif de décroissance énergétique, de sobriété est donc premier. « De quoi avons-nous réellement besoin ? » est la question essentielle à poser avant de déterminer la nature et les niveaux de production. La réponse ne pourra pas émerger d'un débat qui isole la question énergétique du modèle de production. Sans compter que la lutte contre les inégalités est centrale pour construire un avenir désirable pour l'immense majorité sur cette planète. Pour ne pas dépasser les 1,5°C de réchauffement, les 1 % les plus riches doivent diviser leur consommation d'énergie par 30, et les 50 % les plus pauvres pourraient la multiplier par trois. En supprimant les inégalités nous pourrions mener tous et toutes une vie confortable et agréable en consommant beaucoup moins d'énergie et en évitant l'aggravation de la catastrophe climatique. ●

JULIEN RIVOIRE

- 1) Valeur avancée par l'industrie nucléaire, mais discutable : le chercheur danois Benjamin K. Sovacool l'estime à 66g/KWh donc supérieure aux ENR : *Valuing the greenhouse gas emissions from nuclear power : A critical survey.*
- 2) Thierry Breton, commissaire européen dans le JDD, dimanche 9 janvier 2022.
- 3) Les coûts actuels des énergies électriques bas-carbone, Greenpeace et Institut Rousseau.
- 4) Martine Orange, Médiapart, le 26 octobre 2021, <https://www.mediapart.fr/journal/economie/261021/nucleaire-le-retour-de-la-pensee-magique?onglet=full>



Les grandes écoles au cœur de l'héritocratie

En 2001, Sciences Po annonçait l'ouverture d'une voie dérogatoire d'admission réservée aux élèves de sept lycées dits « défavorisés ». Malgré sa modestie, cette décision portait en elle la reconnaissance insupportable du dysfonctionnement des concours d'admission, pourtant principe intangible de l'élitisme républicain. Ce que vient nous rappeler à point nommé le sociologue Paul Pasquali dans son dernier livre, c'est à quel point ce débat a été récurrent dans l'histoire des grandes écoles.

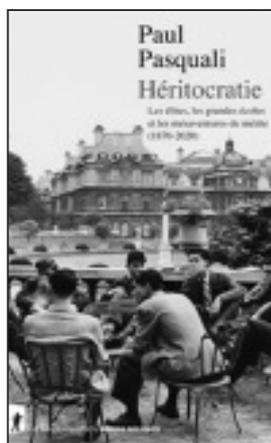
En annonçant l'ouverture d'une voie spécifique en 2001, Richard Descoings, son charismatique directeur de l'époque, prétendait répondre aux critiques de plus en plus vives qui relevaient la très forte homogénéité du public des grandes écoles, massivement issu des classes favorisées. Études après études, des sociologues ont établi depuis longtemps à quel point la sélection drastique qui s'établit à leur entrée, via des concours d'entrée particulièrement élitistes, sont des machines à garantir la reproduction de la domination sociale des mêmes élites. L'initiative de Sciences Po a provoqué une impressionnante levée de boucliers parmi les dirigeant-es des autres grandes écoles, largement soutenu-es par la droite et les milieux conservateurs. La garantie de la qualité des formations dispensées en dépendrait.

La stratégie de survie des grandes écoles

Les écoles élitistes ont toujours dû affronter des critiques, au demeurant très justes, sur la réalité de leur rôle au sein du système éducatif. Elles ont toujours répondu en justifiant la sélection draconienne comme condition de l'excellence et en prétendant qu'elle ne s'effectue que par le mérite. À chaque crise – et il y en eut à chaque grand moment historique d'émancipation, 1936, 1945, 1968 – elles ont aussi su habilement faire jouer les réseaux dont elles disposent parmi les dirigeant-es politiques et ce, d'autant plus facilement que la plupart d'entre elles et eux en sont issu-es. Pasquali retrace pour nous cette histoire politique peu connue et pourtant si édifiante. Les grandes écoles ont toujours servi de bouclier aux classes possédantes pour se prémunir des promesses de l'éducation pour tous. Quand la pression démocratique devenait trop forte, elles ont su s'adapter, feignant de se réformer sans toucher à l'essentiel. Certain-es à gauche – c'est notamment le cas du PC qui a fait preuve d'une remarquable constance dans ce combat – ont tenté à de nombreuses reprises de remettre en cause la nature même de leur existence, mais le vrai débat a toujours été escamoté. De nombreuses études ont renseigné les limites étroites de l'ouverture du public des grandes écoles, mais jamais elles n'ont été réellement prises au sérieux.

Le mythe du mérite

Le mérite dont se targuent les grandes écoles est un mythe, nous explique en substance Pasquali. Curieusement, le terme



de « méritocratie » est apparu en France comme le titre d'un roman d'anticipation traduit en 1968. Dans cette dystopie, Michael Young, sociologue anglais, décrit une société effrayante où le principe du mérite justifie les pires inégalités, toutes largement et de plus en plus héritées. Une fiction aujourd'hui bien actuelle, dont le titre, qui s'en voulait une dénonciation, a été bien détourné.

C'est pourquoi Pasquali a préféré appeler son livre *Héritocratie*. C'est en effet l'héritage qui préside principalement au renouvellement des élites dans notre pays et, selon l'auteur, il ne faut pas « perdre de vue ce que la reproduction sociale doit à l'histoire des politiques scolaires et des institutions de formation chargées de sélectionner les différentes élites ».

Un scandale démocratique

Cette héritocratie ne cesse de se renforcer. Les limites de l'ouverture de Sciences Po sont flagrantes. Dix ans après, le pourcentage des boursier-es parmi les étudiant-es a un peu augmenté (mais les bourses du supérieur ont été étendues durant cette période à des catégories sociales moins défavorisées) et celui des enfants des classes supérieures s'est renforcé pour représenter désormais près de 2/3 des effectifs. Le même constat prévaut, souvent encore aggravé, pour les autres grandes écoles, en dépit des « réformes » mises en avant ces dernières années. Si l'on considère en outre l'énorme disproportion qui existe entre le coût d'un-e étudiant-e de ces filières d'élite et celui d'un-e étudiant-e d'une université lambda, on mesure davantage le scandale démocratique que constitue ce fonctionnement. La lecture de ce livre permet de mieux le comprendre. C'est pourquoi elle est précieuse. ●

STÉPHANE MOULAIN

➤ Paul Pasquali, *Héritocratie. Les élites, les grandes écoles et les mésaventures du mérite (1870-2020)*, La Découverte, 21 €.

La peste noire, une épidémie de treize ans

1348, le Royaume de France est sous la menace de mort de la peste noire. Les mort-es envahissent les vivants, les cimetières débordent, les fosses communes se multiplient et les populations s'enferment en suspectant les autres de transporter les souches. La ville du Puy subit la déferlante. Les tavernes sont fermées, les difficultés d'approvisionnement affament les habitant-es.

Treize ans plus tard, l'épidémie a perdu de sa force mais personne n'en est encore assuré. L'Hôpital, tenu par l'Église, ne possède plus ni lits ni personnels nécessaires pour soigner ou même enterrer les mort-es. Les malades ne mangent pas à leur faim ni le « personnel soignant ». Les sœurs – certaines n'ont pas fait leurs vœux – sont au bord du « burn out » si elles ne sont pas mortes. Certaines sont passées à côté du virus pour des raisons souvent inconnues.

Dans ce contexte, chercher le ou la responsable d'un crime semble étrange. Pourtant, le capitaine de la Ville se voit obligé d'ouvrir une enquête qui révélera des secrets tabous de cette société comme de celles qui suivront et des malversations à l'origine de la fortune de certain-es.

Mort noire est le titre qui s'imposait, sans donner les clés du véritable thème abordé, celui de l'homosexualité. Laetitia Bourgeois, spécialiste de l'histoire médiévale, manie avec dextérité, sans être à l'abri de certains anachronismes, l'alliance du contexte historique et d'une enquête policière pour nous entraîner dans ces mondes étranges qui résonnent à nos oreilles en ces temps de pandémie. ●

NICOLAS BÉNIÈS

➤ Laetitia Bourgeois, *Mort noire. 1348, la peste innocente-t-elle les meurtriers ?*, 10/18, 7,5 €

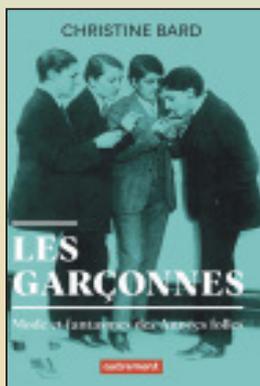


Années folles, années de libération des femmes

« **L**es garçonnnes », une figure majeure des « années folles », n'ont pas suscité beaucoup d'études sociologiques. De manière générale, cette période de l'entre-deux-guerres reste un peu ignorée des historien-nes français-es. *La garçonne*, on s'en souvient peut-être, est un roman de Victor Marguerite qui fit scandale et se vendit comme des petits pains. L'auteur en perdit la Légion d'honneur ! Il mettait en scène une femme trompée, puis lesbienne et droguée pour trouver, à la fin, l'amour bourgeois.

Christine Bard se saisit de cette représentation pour aborder

le sujet de l'homosexualité féminine surtout, en multipliant les références dans la littérature, à commencer par Colette. C'est, comme elle le souligne, une référence ambiguë. La garçonne sera le terme qui synthétisera l'émancipation des femmes pendant cette période qui verra aussi l'apparition des « mannequins ». Les femmes se libèrent des corsets et autres jupons pour enfiler des vêtements masculins comme le pantalon – qui sera interdit à l'école publique jusque dans les années 1960 – et des vêtements amples permettant aux



corps de vivre et surtout de danser sur des airs arrivés d'outre-atlantique début 1918 via l'orchestre de James Reese Europe. « Jazz » est la dénomination la plus utilisée. Jazz devient un synonyme de « garçonne ».

La mode – tenue souvent par des hommes – mettra du temps à intégrer cette nouvelle donne. Sans retour en arrière possible. Les cris d'orfraie de toute la droite, à commencer par l'Action française, n'y feront rien. Comme d'habitude, les Juifs seront accusés de tous les maux, Léon Blum en particulier pour son « Traité du mariage » dans lequel il préconisait une vie sexuelle avant cette union. Christine Bard donne des indications facétieuses sur les longueurs des robes ou des jupes autorisées au fil de ces années.

Dans cet essai écrit en 1997, et depuis introuvable jusqu'à cette réédition, l'autrice mêle la revendication des lesbiennes à vivre ouvertement leurs choix amoureux et des garçonnnes comme expression d'une volonté plus large : la remise en cause de la société patriarcale et capitaliste. La postface donne une clé pour expliquer le point de vue de l'autrice. Elle prône une « histoire non hétéro centrée des garçonnnes » qui la pousse à analyser « les travestis » dans les ouvrages qu'elle a publiés par la suite. Elle n'oublie pourtant pas la libération de toutes les femmes, puis des hommes tout autant. Là aussi, elle tape juste : elle oblige les lecteurs à s'interroger sur l'Histoire, notamment de cette période. Les historien-nes oublient trop souvent les femmes, leur histoire et leur place. Mais c'est en train de changer. Radicalement. ●

NICOLAS BÉNIÈS

➤ Christine Bard, *Les garçonnnes*.

Mode et fantasmes des années folles, Autrement, 19,90 €

(SOMBRE) TOUR D'HORIZONS ÉLECTORAUX

À trois mois des élections présidentielles, les partis politiques ont désigné leur-e candidat-e, tandis que les candidatures hors partis se sont clarifiées.

Sans suspense, Zemmour a annoncé sa candidature, dans une vidéo rétrograde. Très présent dans les médias, il a pu largement y diffuser ses idées. Sa candidature porte un double danger : elle participe à la montée des idées d'extrême-droite et elle accrédite, par contraste, l'idée que Le Pen serait moins dangereuse que Zemmour. Le Pen est ainsi parfois présentée comme plus « républicaine », parce que son discours est plus lissé.

La primaire des Républicains a désigné Péresse comme candidate, mais à l'issue d'un second tour contre Ciotti. Pour donner des gages aux militant-es, Péresse a aussitôt montré qu'elle était prête à faire siens les thèmes réactionnaires de Ciotti en lui donnant « toute sa place dans [sa] campagne » et en annonçant reprendre à son compte des « mesures d'ordre très fermes ». La candidate des Républicains se déplace ainsi encore un peu plus vers l'extrême-droite.

De son côté, Macron ne s'est pas encore déclaré candidat : il n'en a pas besoin pour être visible ni pour être considéré comme candidat par les instituts de sondage ou les journalistes politiques. Ses propos lors de son interview télé le 21 décembre ou lors de l'accession de la France à la présidence de l'UE montrent cependant un président déjà en campagne pour sa réélection.

Droitisation irrésistible ?

En janvier, le bilan des candidatures à droite traduit une montée en puissance électorale de l'extrême-droite (ED), que Ugo Palheta qualifie d'« extension du domaine de l'extrême-droite »⁽¹⁾. Par sa politique et ses lois antisociales et privatrices de libertés publiques (notamment la récente loi « confortant le respect des principes de la République »), Macron a contribué à la diffusion des idées d'extrême-droite. Sans doute par opportunisme, pour avoir une candidature d'ED face à lui au second tour, mais aussi par idéologie.

À gauche, les candidatures se sont multipliées, mais ne décollent pas. S'il y a accord pour dire que cet éparpillement prédit un échec électoral, les moyens d'en sortir ne s'imposent pas. La campagne pour une primaire populaire est devenue un peu plus audible. Aujourd'hui, 300 000 personnes sont prêtes à voter pour départager 10 candidat-es. Mais sans engagement des candidat-es et des partis. Alors même que le Parti socialiste et Hidalgo y étaient opposé-es, la candidate a appelé à la tenue d'une primaire pour finalement la rejeter. Mais son appel a été interprété comme une manière de relancer une campagne, devenue invisible, voire de la clore honorablement. L'annonce par Taubira de sa candidature produit pour l'instant l'inverse de l'effet espéré. Cette candidature pourrait cependant apparaître comme un débouché « raisonnable », éclipant les autres candidatures sociales-démocrates et écologistes tout en impactant celles du champ antilibéral.

Le rassemblement des candidatures et des forces de gauche semble indispensable pour passer le premier tour de la présidentielle ; mais est-il possible, vu les divergences sur le fond ? Le bilan de Macron manifeste en effet une forte continuité historique et de



PHOTOS: D. R.

politiques avec son prédécesseur Hollande. Les initiatives partisanes, associatives et du mouvement social pour rassembler la gauche montrent que nous sommes nombreux-ses à ne pas accepter la situation.

Au-delà des divergences, la possibilité d'une extrême-droite victorieuse au second tour pourrait aussi rebattre les cartes dans un « front unique électoral », sur la base d'un programme minimal. Cette hypothèse, aujourd'hui peu probable, pourrait avoir un écho auprès de militant-es et sympathisant-es de gauche. Et cela d'autant plus que le clivage droite/gauche, brouillé en 2017, est réapparu clairement.

Les candidatures issues des partis (y compris désormais LREM) souffrent d'une méfiance accrue. Le mouvement des Gilets jaunes l'a montré et l'absence de réponse satisfaisante à cette mobilisation a accru la suspicion envers les responsables politiques et la parole publique, qui se traduit par exemple dans le mouvement « anti-vax ». Ceci risque d'alimenter le vote perçu comme protestataire, mais surtout l'abstention.

L'espoir à gauche a été un peu ranimé par la victoire de Gabriel Boric au Chili, porté par une vaste coalition de gauche. Trois mois avant le premier tour, rien n'est joué. La forte dégradation de la situation sanitaire a momentanément décentré les médias des discours racistes et de la stigmatisation anti-pauvres. Le mouvement social, même affaibli, a fait (ré)émerger des questions sociales cruciales, comme les salaires ou les droits des femmes. Enfin, la droitisation du débat public ne traduit pas nécessairement celle de la société, devenue au contraire plus tolérante⁽²⁾.

Gardons finalement en tête l'étendue de l'abstention annoncée, dont les contours ne sont pas totalement prévisibles et qui va peser lourd sur l'élection. En fonction de qui va voter et de qui va s'abstenir, certains groupes sociaux seront sur ou sous-représentés dans le vote. Et cela peut tout changer. ●

MARY DAVID

1) <https://www.contretemps.eu/zemmour-lepen-extreme-droite-antifascisme/>

2) <https://basta.media/droitisation-sondages-presidentielle2022-Zemmour-CNews-saturation-du-debat>